



MRC de  
Marguerite-D'Youville



# Plan de développement de la zone agricole

MRC de Marguerite-D'Youville

Mai 2014





# TABLE DES MATIÈRES



## 1. INTRODUCTION

- 1.1 Mise en contexte du PDZA

## 2. PORTRAIT GÉNÉRAL DE LA ZONE AGRICOLE

- 2.1 Histoire du territoire, présentation et caractérisation
- 2.2 Évolution du milieu agricole depuis les années 1990
- 2.3 Nombre d'exploitations agricoles sur le territoire
- 2.4 Terres en friches/terres exploitées
- 2.5 Productions agricoles
- 2.6 Productions forestières
- 2.7 Potentiel des terres du territoire
- 2.8 Occupation du territoire
- 2.9 Revenus et capitaux agricoles
- 2.10 Relève agricole et main-d'œuvre
- 2.11 Activités complémentaires à la ferme
- 2.12 Recherche et développement du bioalimentaire sur le territoire
- 2.13 Gaz de schiste

## 3. SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

- 3.1 Cohabitation avec les usages autres qu'agricoles
- 3.2 Territoires d'intérêt naturel
- 3.3 Territoires d'intérêt patrimonial
- 3.4 Paysages d'intérêt

## 4. SYNTHÈSE DES CONSULTATIONS CIBLÉES

## 5. DIAGNOSTIC

- 5.1 Constats du territoire
- 5.2 Constats du milieu agricole
- 5.3 Constats du milieu forestier
- 5.4 Forces et faiblesses du territoire
- 5.5 Enjeux du territoire agricole

## 6. ÉNONCÉ DE VISION

## 7. PLAN D'ACTION

## 8. CONSULTATION PUBLIQUE

## 9. REMERCIEMENTS

## 10. LISTE DES ACRONYMES

## 11. BIBLIOGRAPHIE

## 12. ANNEXES CARTOGRAPHIQUES





# 1. INTRODUCTION





# 1.1 Mise en contexte du PDZA



Le 10 octobre 2013, le conseil de la MRC de Marguerite-D'Youville a adopté le projet de règlement numéro 162-25, relatif au processus de modification du SAR en vigueur. Ce projet de règlement modifiant le règlement 162 relatif au SAR a pour principal objectif la concordance au PMAD de la CMM de façon, notamment, à :

- ◆ Identifier les installations d'intérêt métropolitain et les contraintes majeures couvrant plusieurs MRC;
- ◆ Protéger les bois métropolitains, les corridors forestiers et les paysages d'intérêt métropolitain;
- ◆ Mettre en valeur le milieu naturel, le milieu bâti et les paysages à des fins récréotouristiques.

« Dans les objectifs reliés au PMAD, les MRC du territoire de la CMM devaient, notamment, favoriser une occupation optimale de la zone agricole métropolitaine en augmentant la superficie des terres en culture. Considérant l'importance de la mise en valeur de l'agriculture et de l'agroalimentaire sur le territoire métropolitain, la CMM a désiré favoriser la réalisation, par les MRC et agglomérations, d'outils régionaux de développement et de mise en valeur de la zone agricole.

Une telle planification contribue, entre autres, à la mise en valeur du potentiel agricole et au maintien d'une stabilité aux entreprises agricoles :

- Le plan territorial par l'accès à des sols de qualités et à des coûts compétitifs;
- La possibilité d'investir dans l'amélioration de leurs terres suivant un horizon économiquement acceptable.

La CMM établit comme objectif une croissance de 6 % de la superficie globale des terres en culture d'ici 2031, à l'échelle métropolitaine. Cette croissance des terres en culture pourrait notamment être atteinte par une remise en culture des terres en friche.<sup>1</sup> »

Dans le but de contribuer à la réalisation des PDZA et dans l'objectif de se concorder rapidement aux exigences du PMAD, la MRC de Marguerite-D'Youville a signé une convention avec la CMM, le 20 août 2012, afin de procéder à la rédaction d'un PDZA pour le territoire de la MRC de Marguerite-D'Youville.

Le PDZA a comme objectif de donner un aperçu complet des réalités qui touchent le territoire de la MRC, d'établir un diagnostic du portrait agricole d'youvillois, d'en faire ressortir les forces, faiblesses, contraintes et opportunités reliées au développement de la zone agricole et de ses activités complémentaires, sans oublier d'élaborer un plan d'action pour développer davantage le milieu agricole, en lien avec les exigences de la CMM, du MAMROT, du MAPAQ et de l'UPA.

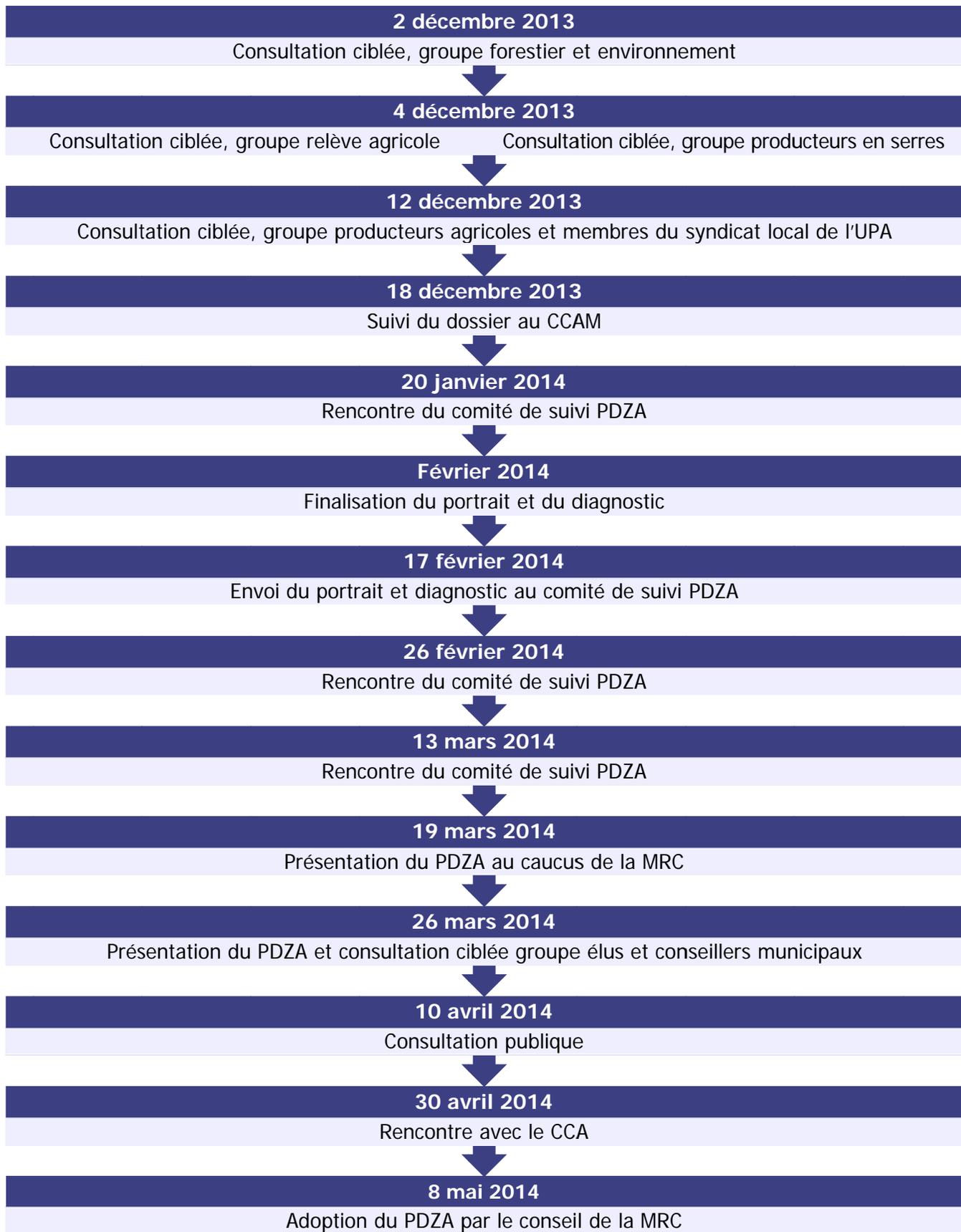
<sup>1</sup> Communauté métropolitaine de Montréal, *Favoriser une occupation optimale en augmentant la superficie des terres en culture*.  
Site Internet du PMAD

Ainsi, depuis janvier 2013, les travaux de rédaction sont réalisés par une équipe de travail à la MRC de Marguerite-D'Youville, composée d'une chargée de projet, du coordonnateur à l'aménagement et du coordonnateur au développement économique du CLD de Marguerite-D'Youville.

Cependant, dans le but d'élaborer un document complet, mais surtout plus près des réalités vécues par les producteurs du milieu, trois autres comités de travail ont été mis en place durant le processus de rédaction. Le CCA de la MRC de Marguerite-D'Youville et le CCAM ont eu comme mandat de superviser les travaux reliés au PDZA. Un comité de suivi, composé par des représentants de la CMM, du MAMROT, du MAPAQ, de l'UPA, de la MRC et du CLD de Marguerite-D'Youville a également été mis en place en vue de vérifier la concordance du document avec les exigences des porteurs de projet.

Un échéancier de réalisation du PDZA a été mis en place et se décrit comme suit :





En plus des nombreuses rencontres avec les différents comités de travail, la chargée de projet et le coordonnateur à l'aménagement ont également siégé au comité de pilotage métropolitain sur l'élaboration des PDZA, mis en place par la CMM et regroupant les MRC et agglomérations du territoire de la CMM.

Ce comité de pilotage métropolitain sur l'élaboration des PDZA avait comme principal mandat de déterminer les enjeux métropolitains qui devront être mis de l'avant dans les différents PDZA réalisés par les MRC et agglomérations du territoire de la CMM. De ces enjeux, on note :

- ◆ L'accessibilité aux terres agricoles à des fins de production;
- ◆ L'établissement de la relève;
- ◆ La création de nouvelles entreprises agricoles;
- ◆ La remise en culture des friches agricoles ou de terres sous-occupées;
- ◆ La reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture;
- ◆ La mise en valeur des bois et des corridors forestiers ainsi que la protection des cours d'eau;
- ◆ La rentabilité des exploitations agricoles.

La MRC a réalisé ses travaux d'élaboration du portrait agricole en lien avec les grands enjeux métropolitains identifiés par le comité de pilotage de la CMM. Le PDZA s'inscrit, par conséquent, aux mêmes exigences et à terme, travaillera de pair avec les instances gouvernementales en place.

Le portrait général de la zone agricole de la MRC se base sur les données statistiques fournies par la CMM et le MAPAQ. Les données disponibles au moment de rédiger le présent document correspondent principalement aux années de référence 2004 et 2010.





## 2. PORTRAIT GÉNÉRAL DE LA ZONE AGRICOLE





## 2.1 Histoire du territoire, présentation et caractérisation



La MRC de Marguerite-D'Youville, anciennement connue sous le nom de Lajemmerais, est située dans la région administrative de la Montérégie et regroupe les municipalités de Calixa-Lavallée, Contrecoeur, Saint-Amable, Sainte-Julie, Varennes et Verchères. Avant les fusions municipales de 2002, la ville de Boucherville faisait également partie du territoire de la MRC. Depuis, elle a rejoint l'Agglomération de Longueuil. Les six municipalités couvrent un territoire de 405 km<sup>2</sup>, dont 80 % est situé en zone agricole.

La MRC de Marguerite-D'Youville dispose d'une situation géographique enviable. Le territoire est délimité par le fleuve Saint-Laurent, l'autoroute 30 et l'autoroute 20. Ces trois axes de communication ont contribué au développement favorable des six municipalités en facilitant l'implantation d'usines majeures, le développement domiciliaire, tout en gardant une zone agricole dynamique.

« La MRC de Marguerite-D'Youville possède une forte vocation agricole malgré les contraintes qu'exercent l'expansion démographique de la région de Montréal et le développement des secteurs industriels et manufacturiers. Cette forte vocation agricole est en bonne partie attribuable au bon potentiel agricole des sols en présence ainsi qu'au climat favorable (température, précipitations, etc.) de la région qui favorise la pratique de grandes cultures.<sup>2</sup> »

Les villes de Contrecoeur et de Varennes ont connu l'arrivée d'entreprises industrielles majeures sur leur territoire dans les années 1950 et 1960.

Contrecoeur est réputée pour être une ville où l'acier est à l'honneur avec l'implantation, en 1968, de la Sidbec Dosco et de la Stelco-McMaster. Ces deux entreprises ne forment désormais plus qu'une entreprise, soit ArcelorMittal. Par la suite, la ville a vu l'aménagement d'installations destinées au vrac appartenant à l'Administration portuaire de Montréal. Cette nouvelle infrastructure de transport des marchandises viendra bonifier et développer l'axe touchant le fleuve Saint-Laurent. Varennes a vu la construction d'usines telles Kronos et Pétromont, cette dernière usine a cessé ses activités depuis 2008, sans oublier l'implantation récente d'Éthanol Greenfield et de plusieurs autres dans le domaine de la chimie. Ces nouvelles entreprises ont permis d'attirer un nombre important de résidents, amenant le développement d'un grand nombre de services.

<sup>2</sup> Urgel Delisle et associés, décembre 1994. *Document d'appoint concernant l'agriculture, révision du schéma d'aménagement*. p. 21.

## Évolution démographique de la MRC de Marguerite-D'Youville

Tableau 2.1.1 : Évolution démographique de la MRC de Marguerite-D'Youville

	1991	1996	2001	2006	2011	% de variation entre 1991 et 2011
<b>Calixa-Lavallée</b>	448	467	495	533	504	12,5 %
<b>Contrecœur</b>	5 501	5 331	5 222	5 678	6 252	13,7 %
<b>Saint-Amable</b>	5 804	7 105	7 278	8 398	10 870	87,3 %
<b>Sainte-Julie</b>	20 632	24 030	26 580	29 079	30 104	45,9 %
<b>Varennnes</b>	14 758	18 842	19 653	20 950	20 994	42,3 %
<b>Verchères</b>	4 781	4 854	4 782	5 243	5 692	19,1 %
<b>Total MRC</b>	51 924	60 629	64 010	69 881	74 412	43,3 %
<b>Province du Québec</b>	6 895 963	7 138 795	7 237 479	7 546 131	7 903 001	14,6 %

Source : Statistiques Canada, 1991, 1996, 2001, 2006 et 2011.

La population totale de la MRC se chiffrait, en 2013 selon l'institut de la statistique du Québec, à 76 720 habitants. Entre 1991 et 2011, la population de la MRC a augmenté de 43,3 %, soit près de 2,2 % par année, alors que la croissance de l'ensemble du Québec est de 14,6 % pour cette même période. La MRC a également une situation favorable grâce à d'autres facteurs socioéconomiques : un taux d'emploi de plus de 70 % (la moyenne québécoise se situant à un peu plus de 60 %), un taux de chômage inférieur à 4 %, des revenus moyens par ménage de 75 000 \$, un niveau de scolarité supérieur et une population plus jeune.

Bien que la MRC de Marguerite-D'Youville n'ait pas de ville centre à proprement parler, la ville de Sainte-Julie occupe la première place, avec 40,5 % de la population totale de la MRC, suivie par Varennnes avec 28,2 %. Ces deux villes attirent un nombre important de nouvelles familles, du fait de leur proximité avec Longueuil et Montréal.

Aujourd'hui, c'est cependant du côté de Saint-Amable que l'on observe la plus importante croissance démographique. Avec une augmentation de 87,3 % de ses résidents entre 1991 et 2011, cette municipalité attire principalement de premiers acheteurs de maison neuve. Considérant son passé fortement agricole, elle s'est rapidement transformée en une municipalité urbaine, offrant des services supplémentaires à ses citoyens. La principale augmentation démographique pour Saint-Amable se distingue entre 2006 et 2011, avec une hausse de 2 472 résidents.

En termes de proportions, Sainte-Julie arrive au deuxième rang quant à sa croissance démographique. Bien que son nombre total de résidents soit en constante augmentation, la ville voit son nombre de nouveaux arrivants diminuer : 3 398 nouveaux arrivants entre 1991 et 1996, 2 550 entre 1996 et 2001, 2 499 entre 2001 et 2006 et finalement 1 025 entre 2006 et 2013.

## 2.2 Évolution du milieu agricole depuis les années 1990



En 1998, la MRC de Marguerite-D'Youville avait mandaté la SDE Rive-Sud pour établir un portait de son territoire agricole. À ce moment, on comptait 227 exploitations actives dans la MRC qui couvrait plus de 18 640 hectares. Depuis, on constate que le territoire de Marguerite-D'Youville a connu une baisse de ses exploitations agricoles pour atteindre le nombre de 181 entreprises enregistrées au MAPAQ en 2012, exploitant une superficie totale de 18 687 hectares. En 14 ans, la MRC a donc perdu 46 exploitations agricoles. Le tableau 2.3 expose davantage ces statistiques.

Bien que le nombre total d'exploitations agricoles ait connu une baisse depuis 1998, la superficie agricole exploitée a, quant à elle, augmenté de 47 hectares. Les chiffres du tableau 2.2.1, tirés des rapports annuels de la CPTAQ, démontrent la variation qu'a connue la superficie de la zone agricole de la MRC. Il est à noter que cette superficie a été planimétrée de nouveau en 2006, expliquant ainsi l'écart avec les années antérieures, sans pour autant qu'il y ait eu de changements de délimitation par inclusion ou exclusion.

**Tableau 2.2.1 : Superficie de la zone agricole dans la MRC de Marguerite-D'Youville**

Années de statistiques	Superficie de la zone agricole		
	Superficie de la zone agricole	Superficie agricole occupée par des exploitations agricoles	
	Hectares	Hectares	% du territoire de la MRC
2001-2002	27 723	19 114	68,9
2002-2003	27 722	19 687	71,0
2003-2004	27 722	19 774	71,3
2004-2005	27 722	19 774	71,3
2005-2006	27 926	18 188	65,1
2006-2007	27 926	18 103	64,8
2007-2008	27 928	18 666	66,8
2008-2009	27 923	18 661	66,8
2009-2010	27 923	18 571	66,5
2010-2011	27 923	18 663	66,8
2011-2012	27 922	18 687	66,9

Source : Rapports annuels 2001- 2002, 2002-2003, 2003-2004, 2004-2005, 2005-2006, 2006-2007, 2007-2008, 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012, Commission de protection du territoire agricole, *Données sur le territoire en zone agricole par région administrative, par MRC et autres entités territoriales*.

Selon les données de la CPTAQ, diffusées dans le bulletin *Perspective Grand Montréal* de la CMM en avril 2012, le territoire de Marguerite-D'Youville aurait perdu 73 hectares en zone agricole depuis la dernière révision de la zone agricole qui s'est déroulée entre 1987 et 1992. De ces 73 hectares, 70,58 hectares ont été exclus de la zone agricole dans la municipalité de Saint-Amable en septembre 1996, au dossier 233976 de la CPTAQ. 1,95 hectare a été exclu, en octobre 2007 et février 2008, de la zone agricole de Sainte-Julie aux dossiers 351519 et 352079 de la CPTAQ et finalement, 0,56 hectare a été exclu de la zone agricole de Calixa-Lavallée en décembre 2011, au dossier 350642.

## Emplois dans le secteur primaire

On constate que la MRC comptait, en 2012<sup>3</sup>, seulement 63 entreprises qui œuvrent dans le secteur primaire, ce qui ne représente que 3,4 % de l'ensemble des entreprises du territoire. Cette statistique serait, entre autres, la résultante de la baisse du nombre des exploitations agricoles sur le territoire d'yovillois.

Les six municipalités ont connu une baisse d'emploi de 3,9 % entre 2009 et 2010 dans ce secteur. Seule la municipalité de Calixa-Lavallée fait bande à part dans ce constat en ayant un taux d'employabilité s'élevant à 15 %, ce qui est largement supérieur aux autres municipalités du Québec, qui ont en moyenne 2,6 % d'emplois dans le secteur. Ce fort taux d'employabilité s'explique, contrairement aux autres municipalités de la MRC, par la superficie de celle-ci en zone verte (99 %), et dont l'usage est essentiellement agricole, et par le nombre de ses résidents (511).

Bien que les emplois et le nombre d'entreprises aient diminué dans les dernières années, les revenus agricoles totaux, quant à eux, ont augmenté de plus de 15 855 273 \$, passant de 30 170 565 \$ en 2004 à 46 025 838 \$ en 2010. La section 2.9 sur les revenus et capitaux agricoles en parlera davantage.



*Boisé de Verchères*



*Exploitation agricole à Calixa-Lavallée*

<sup>3</sup> DAA Stratégies, *Détermination des objectifs de la MRC de Marguerite-D'Youville. Diagnostic et enjeux*, p. 57, juin 2012.

## La MRC de Marguerite-D'Youville dans la Montérégie

Dans le but de dresser un constat des plus réalistes de la région, il est intéressant de mettre en perspective les réalités spécifiques de la MRC et de les comparer avec les MRC de la Montérégie.

Tableau 2.2.2 : Les MRC de la Montérégie						
	Nombre de municipalités	Superficie totale (km <sup>2</sup> )	Population (2013)	Densité de population (par km <sup>2</sup> )	Classement en superficie	Classement en population
<b>Acton</b>	8	582	15 590	26,8	10	15
<b>Beauharnois-Salaberry</b>	7	547	63 509	116,1	11	9
<b>Brome-Missisquoi</b>	21	1 701	57 638	33,9	1	10
<b>La Haute-Yamaska</b>	8	649	87 783	135,3	7	6
<b>La Vallée-du-Richelieu</b>	13	605	121 725	201,2	9	4
<b>Le Haut-Richelieu</b>	14	996	117 050	117,5	5	5
<b>Le Haut-Saint-Laurent</b>	13	1 298	21 540	16,6	3	14
<b>Les Jardins-de-Napierville</b>	11	804	27 342	34,0	6	13
<b>Les Maskoutains</b>	17	1 312	86 558	66,0	2	7
<b>Marguerite-D'Youville</b>	<b>6</b>	<b>405</b>	<b>76 720</b>	<b>189,4</b>	<b>14</b>	<b>8</b>
<b>Pierre-De Saurel</b>	12	639	51 701	81,0	8	11
<b>Roussillon</b>	11	493	168 584	342,0	12	2
<b>Rouville</b>	8	489	36 851	75,4	13	12
<b>Vaudreuil-Soulanges</b>	23	1 023	146 067	142,8	4	3
<b>Agglomération de Longueuil</b>	5	309	410 852	1 329,6	15	1
<b>Réserves Autochtones</b>	2	59	13 444	227,9	16	16

Source : Site Internet du MAMROT, *Répertoire des municipalités*, février 2014.

En comparant la MRC de Marguerite-D'Youville avec les autres MRC de la Montérégie, il en ressort certaines données expliquant sa particularité :

- ◆ Elle a le plus petit nombre de municipalités comparativement à Vaudreuil-Soulanges qui en a 23 ou même Brome-Missisquoi qui en compte 21;

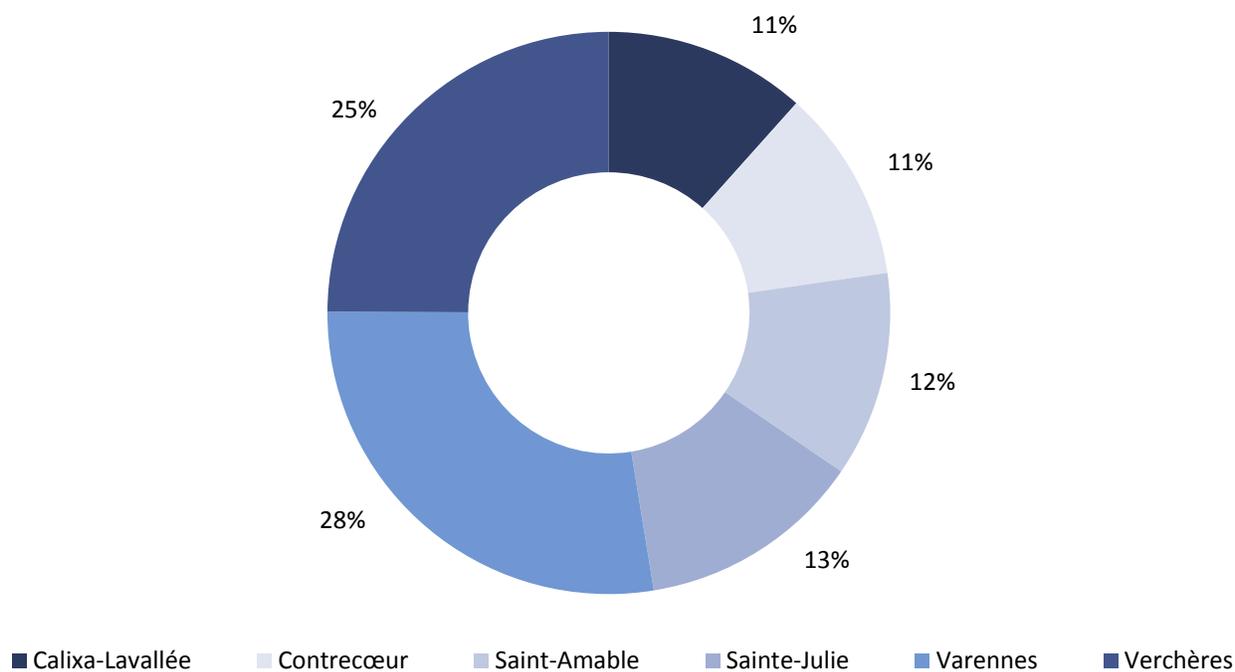
- ◆ Elle est au 14<sup>e</sup> rang quant à la superficie totale de son territoire et au 8<sup>e</sup> rang pour sa population;
- ◆ Elle est au 5<sup>e</sup> rang quant à la densité de sa population après l'Agglomération de Longueuil, la MRC de Roussillon, les réserves autochtones et la MRC de La Vallée-du-Richelieu. La proximité avec Montréal et l'Agglomération de Longueuil pourrait expliquer cette densification.

En comparant ces différentes données avec ses deux MRC voisines, soit La Vallée-du-Richelieu et Pierre-De Saurel (constituées respectivement de 12 et 13 municipalités), on remarque que Marguerite-D'Youville a un profil plus comparable à celui de La Vallée-du-Richelieu, qui se classe au 4<sup>e</sup> rang pour la densité de la population. Ceci s'expliquerait par la proximité de Montréal et une demande accrue en logement pour une population travaillant sur l'île de Montréal. Et, tout comme pour la MRC de Marguerite-D'Youville, la MRC de La Vallée-du-Richelieu fait partie de la CMM.

## La zone agricole dans la MRC de Marguerite-D'Youville

Comme mentionné précédemment, le territoire de la MRC de Marguerite-D'Youville est constitué à plus de 80 % de la zone agricole. Les municipalités de Varennes et Verchères occupent plus de 53 % de la superficie totale de la zone agricole. Calixa-Lavallée, bien que plus de 99 % de son territoire se retrouve en zone verte, ne constitue que 11,6 % de la superficie agricole totale de la MRC, suivie de près par Contrecoeur avec 11,1 %. Saint-Amable et Sainte-Julie suivent également avec respectivement 11,8 % et 12,9 % de la zone agricole régionale.

**Pourcentage de la superficie municipale en zone agricole dans la MRC de Marguerite-D'Youville**



À l'intérieur de la zone agricole régionale, certaines municipalités détiennent un fort taux d'occupation de leurs territoires agricoles. On constate d'ailleurs une hausse des superficies en culture entre 2004 et 2010 pour les municipalités de Calixa-Lavallée, Contrecoeur, Varennes et Verchères. Il n'y a qu'à Saint-Amable et Sainte-Julie que l'on constate une légère baisse des superficies totales exploitées. La section qui se consacre aux friches agricoles (2.4) abordera davantage cette réalité.

**Tableau 2.2.3 : Superficie des zones agricoles municipales**

Municipalités	Superficie en zone agricole		Superficie exploitée totale			
	2010 Hectares	% du territoire	2004 Hectares	% de la zone agricole	2010 Hectares	% de la zone agricole
<b>Calixa-Lavallée</b>	3 242	99,3	2 493	76,9	2 581	79,6
<b>Contrecoeur</b>	3 089	49,8	1 925	62,3	2 008	65
<b>Saint-Amable</b>	3 295	89,5	1 753	53,2	1 650	50,1
<b>Sainte-Julie</b>	3 613	74,5	2 249	62,2	2 187	60,5
<b>Varennes</b>	7 720	81,4	5 321	68,9	5 535	71,7
<b>Verchères</b>	6 965	95,7	4 604	66,1	4 693	67,4
<b>Total MRC</b>	<b>27 923</b>	<b>80,3</b>	<b>19 774</b>	<b>70,8</b>	<b>18 571</b>	<b>66,5</b>
<b>CMM</b>	375 591	67,3	274 096	73	282 627	75,2
<b>Montérégie</b>	953 402	85,8	630 640	66,1	691 805	72,6
<b>Province de Québec</b>	6 306 874	4,7	3 274 815	51,9	3 359 488	53,3

Source : MAPAQ, *Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2004 et 2010.*



## 2.3 Nombre d'exploitations agricoles sur le territoire



Dans un rapport écrit en 1994, il est mentionné que :

« Au cours des 20 dernières années, l'agriculture dans la MRC de Marguerite-D'Youville, tout comme l'agriculture présente dans la Vallée du Saint-Laurent, a été marquée par une diminution du nombre d'exploitations agricoles et une augmentation de la superficie et de la production par exploitation agricole. Ce que l'on constate également, c'est la conversion de nombreuses exploitations de production animal végétal vers la production végétale. {...} À Saint-Amable, les exploitations animales ont presque toutes disparu pour faire place à des exploitations axées sur la production végétale (pomme de terre). Finalement, on remarque que Contrecoeur possède également peu d'exploitations animales et son agriculture a tendance à régresser avec le temps au profit des industries et usines de la région. <sup>4</sup> »

Cette affirmation, bien qu'elle date de plus de 20 ans, est encore très actuelle. Les résultats des tableaux 2.5.1 et 2.5.2 confirment ces conclusions.

**Tableau 2.3.1 : Nombre d'exploitations agricoles**

	1998	2010	Variation entre 1998 et 2010 (%)
<b>Calixa-Lavallée</b>	27	25	-7,4
<b>Contrecoeur</b>	20	13	-35
<b>Saint-Amable</b>	37	27	-27
<b>Sainte-Julie</b>	22	16	-27,3
<b>Varennes</b>	54	49	-9,3
<b>Verchères</b>	67	51	-23,9
<b>Total MRC</b>	<b>227</b>	<b>181</b>	<b>-20,3</b>

Source : MAPAQ, *Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 1998 et 2010*.

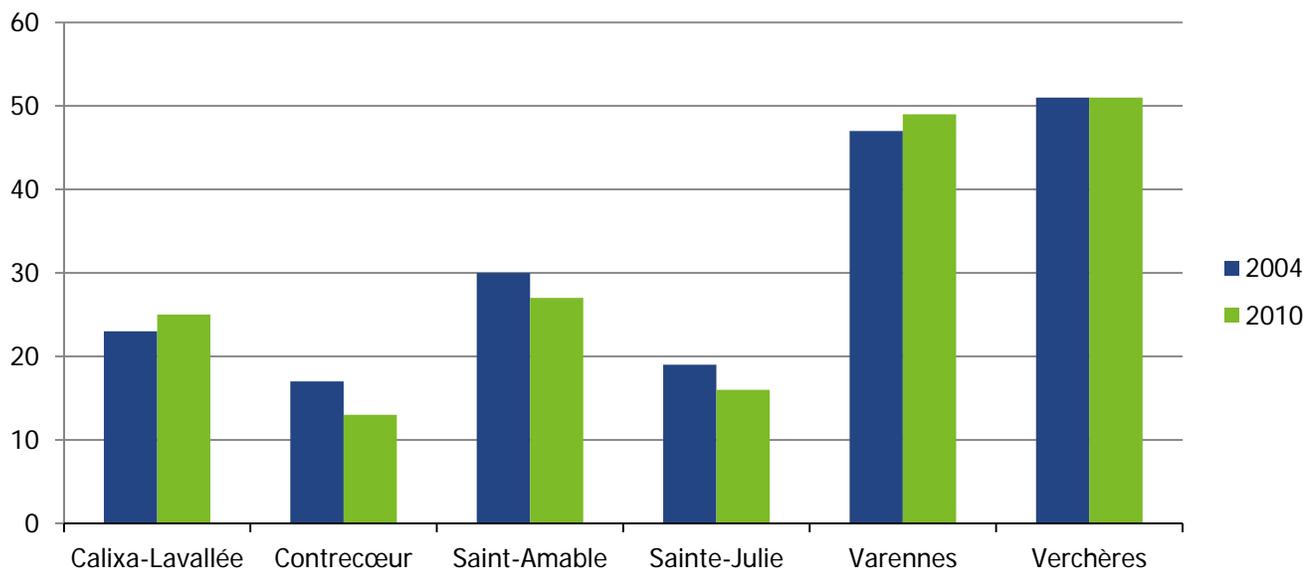
Depuis 1998, plus de 46 fermes ont disparu, passant de 227 à 181, tandis que l'exploitation des terres agricoles a augmenté de 47 hectares. La ville de Contrecoeur détient le plus haut taux de variation observé avec une perte de 7 exploitations agricoles, ce qui représente 35 %. Les municipalités de Saint-Amable et Sainte-Julie suivent avec une diminution de 27 % et 27,3 % du nombre de fermes sur leur territoire.

<sup>4</sup> Urgel Delisle et associés, *Document d'appoint concernant l'agriculture, révision du schéma d'aménagement*, p. 24-25, décembre 1994.

La municipalité de Saint-Amable a, quant à elle, connu deux périodes de changement majeures. Le premier s'est fait remarquer lorsque les producteurs ont délaissé la production laitière pour se tourner vers la culture de pommes de terre, soit dans les années 70, et le deuxième est constaté à partir de 2006, soit depuis la réorientation des productions vers les grandes cultures suite à la crise du nématode doré. Ce fait sera analysé plus profondément dans la section 2.5 où les productions agricoles sont décrites.

La quasi-disparition de la production animale sur le territoire de Marguerite-D'Youville provoque de nombreux changements, d'abord au niveau de l'économie locale, mais aussi au niveau du portrait agricole régional.

### Nombre d'exploitations agricoles



Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2004 et 2010.

Selon les fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, fournies par le MAPAQ, la municipalité de Calixa-Lavallée et la ville de Varennes ont eu une augmentation des exploitations agricoles depuis 2004. Contrecœur, Saint-Amable et Sainte-Julie ont, quant à elles, subi une baisse, tandis que la municipalité de Verchères n'a pas connu de variations majeures entre 2004 et 2010.

## 2.4 Terres en friches

### Terres exploitées



Les données du tableau 2.4.1 proviennent du rapport de caractérisation des principales friches herbacées et arbustives en zone agricole de la CMM. Ce rapport dresse un inventaire complet des friches d'une superficie de plus de huit hectares du territoire de Marguerite-D'Youville. À ce sujet, un travail de caractérisation plus détaillé a été fait par l'équipe de rédaction du PDZA afin de déterminer plus précisément combien d'hectares sont en friches sur le territoire et, de ceux-ci, combien pourraient potentiellement être remis en culture.

**Tableau 2.4.1 : Superficies en friches dans la MRC en 2012**

	Hectares	Proportion superficie en zone agricole (%)
<b>Calixa-Lavallée</b>	0	0
<b>Contrecoeur</b>	109,9	3,6
<b>Saint-Amable</b>	89,1	2,7
<b>Sainte-Julie</b>	136,1	3,8
<b>Varennes</b>	42,4	0,5
<b>Verchères</b>	0	0
<b>Total MRC</b>	<b>377,5</b>	<b>1,4</b>

Source : CMM et MAPAQ, *Portrait statistique agricole de la MRC de Marguerite-D'Youville*, p.7, novembre 2012.

Toujours selon le rapport de la CMM, il y a trois catégories d'identification des friches agricoles :

1. Les friches herbacées sont généralement couvertes par plus de 50 % d'herbacés, ayant une hauteur de moins de 1,5 mètre et dont les dernières utilisations datent de moins de cinq ans. Il ne faut cependant pas confondre les friches herbacées avec les terres mises volontairement en jachère;
2. Les friches arbustives, quant à elles, sont couvertes par plus de 50 % d'arbustes, dont la hauteur varie entre 1,5 à 4 mètres et dont la dernière utilisation date de 5 à 10 ans.
3. Les friches boisées sont couvertes par plus de 50 % d'arbres ayant une hauteur variant entre 4 et 7 mètres et dont les dernières utilisations agricoles datent de plus de 10 ans.<sup>5</sup>

Les données du tableau 2.4.2 démontrent que, sur le territoire de Marguerite-D'Youville, on remarque majoritairement la présence de friches arbustives.

<sup>5</sup> Communauté métropolitaine de Montréal, avril 2013. *Caractérisation des principales friches herbacées et arbustives en zone agricole*. p. 5.

**Tableau 2.4.2 : Terres en friches**

	Friches herbacées	Friches arbustives	Total
<b>Calixa-Lavallée</b>	0	0	0
<b>Contrecoeur</b>	23	86,9	109,9
<b>Saint-Amable</b>	31,9	57,3	89,2
<b>Sainte-Julie</b>	42,2	93,8	136
<b>Varennes</b>	0	42,3	42,3
<b>Verchères</b>	0	0	0
<b>Total MRC</b>	<b>97,1</b>	<b>280,3</b>	<b>377,4</b>
<b>MRC de la CMM</b>	1 204,1	4 197	5 401

Source : CMM et MAPAQ, *Portrait statistique agricole de la MRC de Marguerite-D'Youville*, p.7, novembre 2012.

Ainsi, toutes les terres en friche de 9 hectares et plus ont été caractérisées et départagées dans le tableau 2.4.3.

**Tableau 2.4.3 : Terres en friches (9 ha et +) avec potentiel de remise en culture**

	Potentiel Écologique	Potentiel Agricole	Utilisation autre qu'agricole*	Total
<b>Calixa-Lavallée</b>	0	0	0	0
<b>Contrecoeur</b>	71,3	0	38,6	109,9
<b>Saint-Amable</b>	31,0	20,7	20,7	72,4
<b>Sainte-Julie</b>	93,8	42,2	0	136,0
<b>Varennes</b>	31,1	0	11,2	42,3
<b>Verchères</b>	0	0	0	0
<b>Total MRC</b>	<b>227,2 (63 %)</b>	<b>62,9 (17 %)</b>	<b>70,5 (20 %)</b>	<b>360,6</b>

\* Superficies affectées à des fins autres qu'agricoles au SAR en vigueur. Voir les affectations au tableau 3.1

Des 377,4 hectares de terres en friches inventoriées par la CMM en 2012, seuls 360,6 hectares pourraient éventuellement avoir un potentiel de remise en culture. De ces terres en friches, 328,99 hectares se retrouvent dans les corridors forestiers métropolitains. Suite à une caractérisation fine, 227,2 hectares de terres en friches ont davantage un potentiel écologique qu'un potentiel agricole. Ce potentiel écologique s'explique en raison de la localisation de la friche. De plus, les friches arbustives recèlent un potentiel écologique indéniable en raison notamment de l'état avancé de la végétation et de leur surface réduite.

Par ailleurs seuls 62,9 hectares de friches (plan 1), sur un total de 360,6 hectares, ont un réel potentiel de remise en culture. Ces 63 hectares pourraient profiter d'une remise en culture de type conventionnel ou être utilisés pour une sylviculture intensive. Pour ce qui est des superficies à potentiel écologique, celles-ci pourraient accueillir de l'agroforesterie.

Il faut préciser que les terres agricoles du territoire de Marguerite-D'Youville sont toutes sous la juridiction du REA :

« Ce règlement interdit l'agrandissement des superficies en culture dans certaines municipalités du Québec. Ainsi, sauf exception, dans les bassins versants dégradés (surplus de phosphore), il est interdit d'augmenter la superficie cultivée au-delà des superficies en culture de 2004, 2005 ou 2011, selon le cas. <sup>6</sup> »

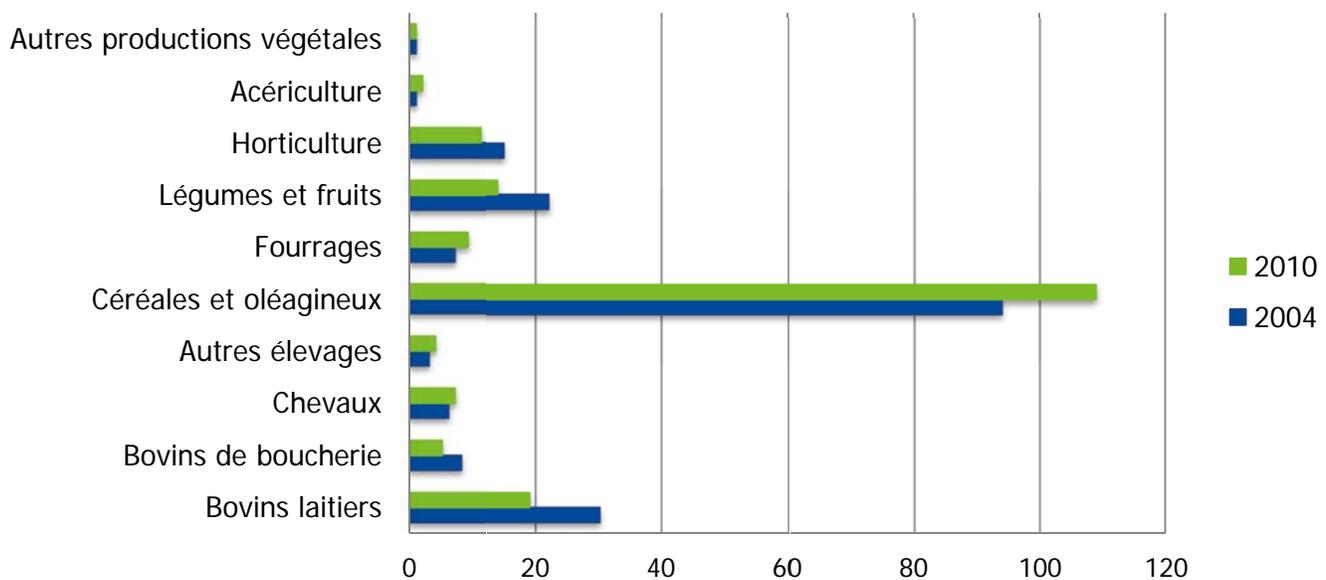
Pour cette raison, le réel potentiel de remise en culture de ces 62,9 hectares de terres en friches pourrait s'avérer plus complexe.

## 2.5 Productions agricoles



Dans le rapport du SDE Rive-Sud en 1998, il était mentionné que la principale production sur le territoire, était la production de céréales et protéagineux avec 99 exploitations, suivie par la production de bovins laitiers avec 56 exploitations. En 12 ans, cette affirmation est restée la même puisque 109 producteurs déclarent la culture de céréales et protéagineux comme principale source de revenus.

### Nombre d'exploitations selon le type de production



Source : MAPAQ, *Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles*, 2004 et 2010.

<sup>6</sup> MAPAQ, *Les plans de développement de la zone agricole et la valorisation des terres en friches*, p. 5.

Les données du graphique démontrent clairement la présence importante de la culture de céréales et protéagineux sur le territoire, qui dépasse largement les autres cultures de la MRC (plan 2).

## Production animale

Tableau 2.5.1 : Exploitations agricoles avec productions animales *								
Municipalités	Bovins laitiers		Bovins de boucherie		Chevaux		Autres élevages **	
	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010
Calixa-Lavallée	2	2	1	1	2	3	2	1
Contrecoeur	4	2	1	1	1	0	1	1
Saint-Amable	0	0	1	0	1	1	0	0
Sainte-Julie	1	0	1	2	0	0	0	0
Varenes	10	6	3	1	1	2	0	1
Verchères	13	9	1	0	1	1	0	1
<b>Total MRC</b>	<b>30</b>	<b>19</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
CMM	616	457	188	144	75	90	296	262
Montérégie	1 542	1 218	735	598	113	138	1 087	1 016
<b>Province de Québec</b>	<b>8 109</b>	<b>6 524</b>	<b>5 266</b>	<b>4 334</b>	<b>354</b>	<b>483</b>	<b>4 349</b>	<b>3 958</b>

Source : CMM et MAPAQ, *Portrait statistique agricole de la MRC de Marguerite-D'Youville*, novembre 2012.

\* Exploitations ayant cette production comme activité principale.

\*\* Incluant porcs, volailles, bovins et autres.

La production de bovins laitiers arrive en deuxième position, cependant, cette production a connu une baisse considérable et désormais, plus que 19 producteurs en font leur principale activité. Les villes de Varenes et Contrecoeur sont celles où la baisse de la production laitière est la plus marquée puisque depuis 2004, Varenes a perdu quatre exploitations, ce qui représente une baisse de 25 % alors que Contrecoeur en perdait deux, totalisant 33 % de perte totale de cette production pour l'ensemble de ce territoire. Pendant cette même période, Sainte-Julie perdait également la seule exploitation de bovins laitiers qu'elle possédait.

La forte baisse de la production animale, notamment la production laitière ainsi que la production de bovins de boucherie, est également observable pour l'ensemble des MRC comprises sur le territoire de la CMM, en Montérégie et pour l'ensemble du Québec. Il ne s'agit donc pas d'un constat local, mais plutôt d'une tendance provinciale. Seule la production chevaline a connu une hausse dans la MRC, dans la CMM, en Montérégie et pour l'ensemble du territoire québécois. Saint-Amable est la municipalité avec le moins de production animale dans la MRC, avec une seule sur trente-cinq productions animales déclarées en 2010.

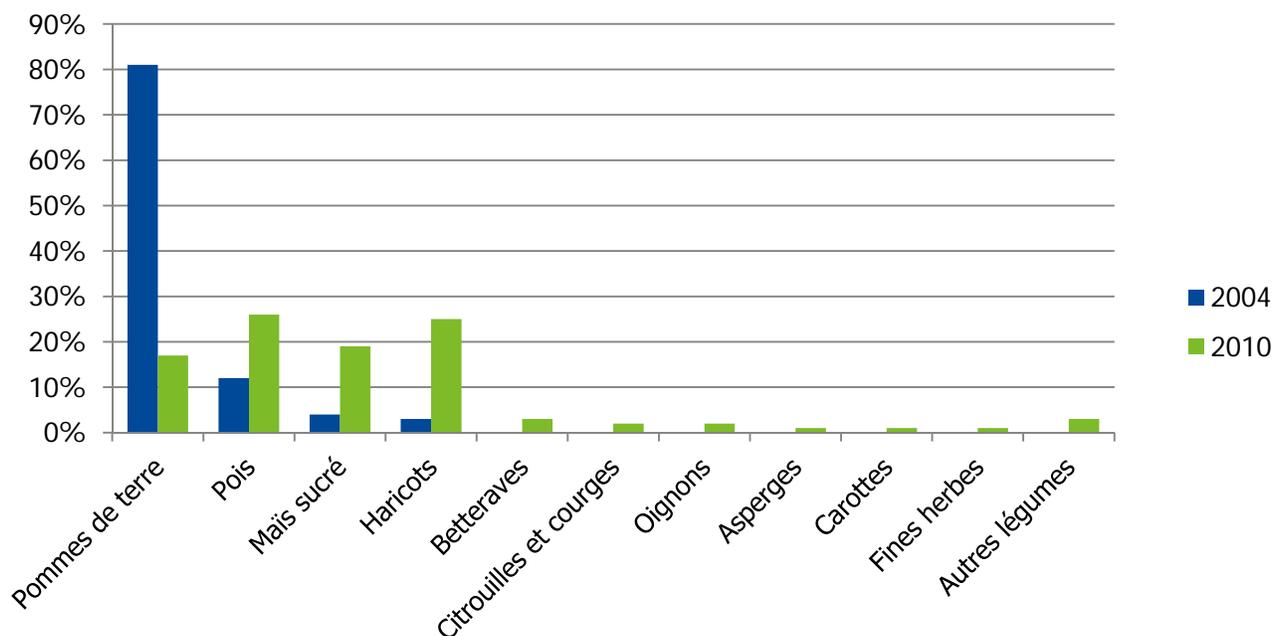
## Production fruitière et légumière

La production de fruits et légumes a connu une baisse de 8 exploitations depuis 2004. Elle reste cependant le moyen idéal pour susciter le développement de l'agrotourisme sur le territoire de la MRC de Marguerite-D'Youville.

« Bien que la culture maraîchère, des petits fruits et ornementale ne soit pas aussi importante que dans certaines MRC environnantes, par exemple la MRC des Jardins de Napierville, il reste cependant que l'on dénote une certaine activité dans ce domaine à l'intérieur de la MRC. La mise en place d'un marché public permettrait sans doute à ce secteur de l'activité agricole de se développer de façon encore plus intéressante. Un tel type de projet faciliterait l'écoulement des produits à l'intérieur même des limites de la MRC.<sup>7</sup> »

Depuis 2004, plusieurs régions, comme Brome-Missisquoi qui s'est largement démarquée avec l'arrivée de la route des vins, tirent son épingle du jeu en attirant annuellement des centaines d'excursionnistes prêts à découvrir les produits locaux de la région visitée. Marguerite-D'Youville ne peut, pour l'instant, compter sur de tels produits d'appel pour se démarquer des autres régions de la Montérégie. L'arrivée de trois vignobles sur le territoire de la MRC pourrait, à terme, aider à la mise en place d'activités de commercialisation en circuit court. Cependant, pour développer des produits de niches, il est nécessaire de compter sur une diversification des produits. Certains producteurs de la région prennent des initiatives en semant de nouvelles cultures notamment, le sureau. Il leur est toutefois difficile de mettre en marché leurs produits.

### Production de légumes dans la MRC



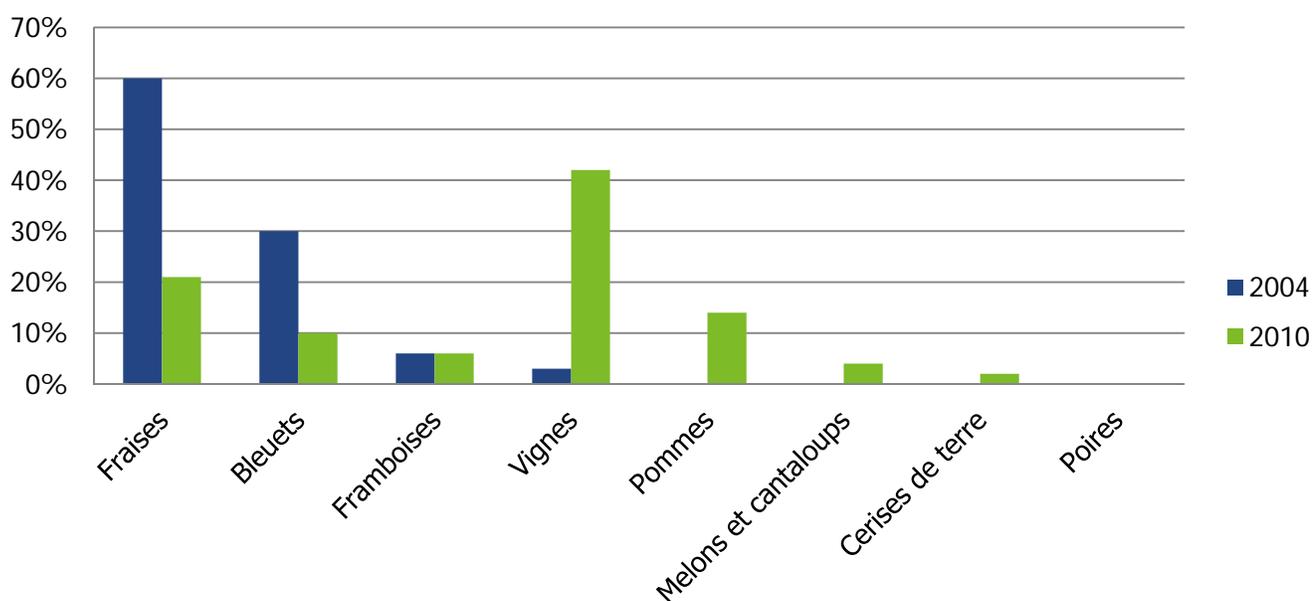
Source : MAPAQ, *Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2004 et 2010*.

<sup>7</sup> Urgel Delisle et associés, décembre 1994. *Document d'appoint concernant l'agriculture, révision du schéma d'aménagement*, p. 37.

Le territoire de la MRC connaît une diversification dans la culture de fruits et légumes depuis six ans. En 2004, plus de 80 % des légumes cultivés étaient la pomme de terre. Depuis, la MRC a vu le développement de nouvelles productions qui ont dépassé la culture de la pomme de terre qui représentait, en 2010, 16 % de la culture totale de légumes sur le territoire. De ces nouvelles productions, notons la culture de pois avec 26 %, la culture du haricot avec 25 % et celle du maïs sucré avec 19 % des parts.

Enfin, d'autres cultures émergent, bien qu'encore marginales, telle la culture de la betterave, de la citrouille et courge, de l'asperge, de la carotte et de fines herbes, pour ne nommer que ces dernières. La municipalité de Saint-Amable a contribué davantage à cette diversification, principalement en raison de la crise phytosanitaire de 2006.

### Production de fruits dans la MRC



Source : MAPAQ, *Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2004 et 2010.*

La diversification des cultures quant à la production de fruits a également connu une augmentation en six ans. En 2004, on retrouvait surtout la production de petits fruits tels les fraises et les bleuets. Depuis, on observe une augmentation dans la culture de vignes, grâce à l'arrivée de trois vignobles, dont deux à Varennes et un autre à Saint-Amable. Une hausse dans la culture de pommes est également observée en 2010, tout comme pour la culture de la framboise, du melon, du cantaloup et de la cerise de terre. Ces nouvelles cultures viennent bonifier la diversification des cultures sur le territoire de la MRC.

### Crise du nématode doré à Saint-Amable

La municipalité de Saint-Amable a fait sa renommée grâce à la culture de la pomme de terre. Près de 1 600 hectares étaient réservés à cette culture dans la municipalité.

En 2006, l'ensemble des producteurs agricoles fut touché par la découverte du nématode à kyste de la pomme de terre, ce qui amena le gouvernement canadien à adopter un décret interdisant cette culture, pour une période indéfinie, en raison de la présence de ce parasite qui attaque les cultures de pommes de terre, mais aussi celles de la tomate et de l'aubergine. Depuis, les cultivateurs de la municipalité ont modifié le type de culture pratiquée en se tournant vers la grande culture, dont le maïs-grain et le soya. Suite à différentes activités de recherche, dont le CLD Marguerite-D'Youville est un des partenaires, certaines variétés de pommes de terre résistantes au nématode à kyste ont été introduites dans les champs.

D'autres types de cultures ont également été intégrés suite à la mise en place d'un plan de diversification socioéconomique, dont le chanvre industriel, la viticulture, le bleuet et d'autres petits fruits.

Le CLD de Marguerite-D'Youville, avec la collaboration de certains agriculteurs, chercheurs et institutions académiques, chapeaute la mise en place du Centre de recherche Solanema International (CRESI). Le centre est présentement en démarrage et permettra, à terme, de s'intéresser à tous les types de phytopathologies de la pomme de terre et autres cultures de rotation.

Les données du tableau 2.5.2, concernant la culture de céréales et protéagineux, viennent confirmer le changement important de culture dans la municipalité de Saint-Amable. Ainsi, le nombre de producteurs est passé de 1 en 2004 à 13 en 2010.

Pendant ce temps, le nombre de producteurs en fruits et légumes est passé de 20 en 2004 à 7 en 2010. Il y a donc un changement majeur dans les types de cultures et les techniques utilisées dans cette municipalité, au cours de cette période.

Malgré ces changements du côté de Saint-Amable, la deuxième production en importance sur le territoire de la MRC reste tout de même la culture de fruits et légumes avec 14 producteurs, suivie de très près par l'horticulture avec 11 producteurs. Bien que la culture de céréales et protéagineux démontre clairement une domination, une certaine diversification dans les productions du territoire est constatée.

Tableau 2.5.2 : Exploitations agricoles avec productions végétales\*

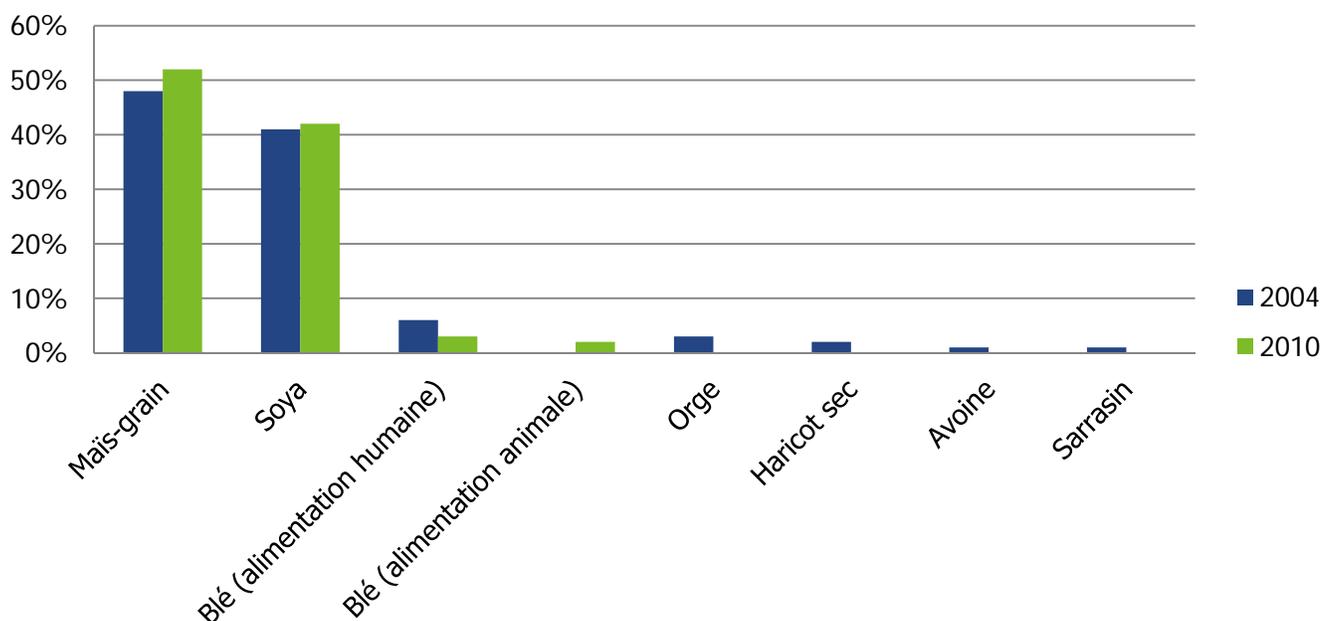
Municipalités	Céréales et protéagineux		Fourrages		Fruits et légumes		Horticulture ornementale et culture abritées		Acériculture		Autres productions végétales	
	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010
Calixa-Lavallée	16	16	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0
Contrecoeur	6	7	0	0	2	2	2	0	0	0	0	0
Saint-Amable	1	13	1	1	20	7	6	4	0	1	0	0
Sainte-Julie	14	10	0	1	0	2	2	1	0	0	1	0
Varennes	27	29	6	6	0	2	0	2	0	0	0	0
Verchères	30	34	0	0	0	0	5	4	1	1	0	1
<b>Total MRC</b>	<b>94</b>	<b>109</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>22</b>	<b>14</b>	<b>15</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
CMM	1 052	1 039	120	144	684	631	304	265	59	87	16	18
Montérégie	2 361	2 320	204	286	911	870	248	240	208	266	29	57
Province de Québec	4 168	4 280	705	1 234	2 404	2 611	1 056	1 012	3 046	3 707	420	290

Source : CMM et MAPAQ, *Portrait statistique agricole de la MRC de Marguerite-D'Youville*, novembre 2012.

\* Exploitation ayant cette production comme activité principale.

## Production céréalière

### Production de céréales et protéagineux



Source : MAPAQ, *Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2004 et 2010.*

La culture du maïs-grain et du soya reste la plus importante production sur le territoire. On remarque même une augmentation de ces deux cultures entre 2004 et 2010. Quant à la culture du blé pour la consommation humaine, on voit une baisse depuis 2004, tout comme la culture de l'orge, du haricot sec et de l'avoine. Même qu'une culture comme celle du sarrasin est complètement disparue des champs de la MRC de Marguerite-D'Youville.

La raison qui explique la forte diminution de la production des autres grandes cultures est tout simplement la facilité à laquelle l'écoulement du maïs-grain se fait. La majorité des producteurs vendent une partie de leurs récoltes à l'entreprise Éthanol Greenfield, qui achète du maïs en très grande quantité pour le transformer en biocarburant. Cette culture a démontré un excellent rendement. De plus, comme le territoire a connu une baisse considérable de sa production animale, les cultures dédiées à l'alimentation animale ne sont plus nécessaires.

## Production biologique

Tableau 2.5.3 : Production biologique

	2007	2010
<b>MRC de Marguerite-D'Youville</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
<b>CMM</b>	45	67
<b>Montérégie</b>	121	157
<b>Province de Québec</b>	780	1 069

Source : MAPAQ, *Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2007 et 2010.*

Bien qu'elle soit une production très prisée par les consommateurs, les producteurs de la MRC ne se sont pas tournés vers la culture biologique. De manière générale, les producteurs déjà implantés, de même que la relève agricole, se tournent vers l'agriculture conventionnelle. C'est à Varennes que l'on retrouve surtout ce type de productions avec 4 des 5 exploitants biologiques du territoire.

## 2.6 Productions forestières



« Dans la MRC de Marguerite-D'Youville, le bois du Fer-à-Cheval (boisé de Verchères) s'étend sur le territoire des municipalités de Calixa-Lavallée, Saint-Amable, Sainte-Julie, Varennes et Verchères.

La valeur écologique, sociale et économique du bois du Fer-à-Cheval est indéniable. Situé à proximité de pôles urbains d'importance, ce milieu naturel constitue l'un des derniers grands refuges fauniques et floristiques montérégiens. Les zones et les milieux humides du bois constituent des aires d'abri, de reproduction, d'alimentation et d'élevage pour une multitude d'organismes vivants. Au sein de ce bois, on retrouve une grande concentration d'amphibiens, de reptiles, de mammifères et d'oiseaux (résidents et migrateurs).

Les peuplements forestiers d'intérieurs sont principalement constitués de peuplements résineux et mixtes, tandis que sur le pourtour du bois, on retrouve des peuplements de feuillus. Ce bois regroupe une grande concentration d'espèces en situation précaire et d'intérêt associée à un habitat particulier ou à un grand domaine vital. On y retrouve six EFE reconnus par le MRN.

Les possibilités d'attribution d'un statut de protection permanent, tout en maintenant sa mise en valeur, seraient à étudier pour l'ensemble de ce massif forestier. À ce jour, plus de 227 propriétaires ont été sensibilisés et/ou accompagnés pour la protection et la mise en valeur de leur propriété.

Au SAR de la MRC de Marguerite-D'Youville, le massif boisé (plan 3) est présenté comme aire naturelle d'importance régionale et est divisé en trois types de zonage agricole (récréation, extensive, récréation intensive et industrielle). Peu urbanisé, le secteur du bois du Fer-à-Cheval est surtout utilisé par les propriétaires pour la pratique d'activités acéricoles et coupe de bois de chauffage non commerciale.

On retrouve la présence de deux terrains de golf et d'une carrière en exploitation, qui sectionne pratiquement en deux le bois de Verchères. Notons également le projet d'implantation du Pipeline Saint-Laurent, situé parallèlement à l'emprise électrique. Le tracé longe l'emprise électrique qui traverse, d'est en ouest, le bois du Fer-à-Cheval à la hauteur des municipalités de Saint-Mathieu-de-Beloeil et de Saint-Amable. Pour la réalisation des travaux, le déboisement d'environ 6 mètres de largeur au nord de l'emprise sera nécessaire.<sup>8</sup> »

<sup>8</sup> CMM, *Cadre de référence administratif du Corridor forestier du mont Saint-Bruno. Trame verte et bleue du Grand Montréal*, p. 8, septembre 2013.

Selon les données fournies par l'AFM, 26 producteurs forestiers sont officiellement reconnus sur le territoire de Marguerite-D'Youville. 106 lots sont enregistrés et totalisent une superficie forestière enregistrée à 526,92 hectares, à l'égard d'une superficie totale enregistrée à 741,26 hectares.

Depuis 2009, l'AFM a accordé de l'aide pour financer certains travaux d'aménagement forestier sur le territoire de Marguerite-D'Youville. Ainsi, l'aide accordée se résume ainsi :

<b>Tableau 2.6.1 : Aide financière accordée pour les travaux d'aménagement forestier</b>						
Type de travaux	Années financières					Total
	2009	2010	2011	2012	2013	
<b>Préparation de terrain</b>		3 003 \$				3 003 \$
<b>Mise en terre de plants</b>	1 070 \$	11 469 \$	4 638 \$	8 715 \$		25 892 \$
<b>Protection et entretien de plantation</b>	27 184 \$	25 134 \$	17 592 \$	4 980 \$		74 890 \$
<b>Travaux intermédiaires</b>				384 \$		384 \$
<b>Travaux commerciaux</b>			468 \$	1 027 \$	746 \$	2 240 \$
<b>Voirie</b>				1 656 \$		1 656 \$
<b>Plans d'aménagement*</b>	1 020 \$	930 \$	1 880 \$			3 830 \$
<b>Visites-conseils et démonstrations</b>	1 785 \$			450 \$	1 041 \$	3 276 \$
<b>Total général</b>	<b>31 059 \$</b>	<b>40 536 \$</b>	<b>24 579 \$</b>	<b>17 212 \$</b>	<b>1 787 \$</b>	<b>115 172 \$</b>

\* Les plans d'aménagement ne sont plus financés depuis le 1<sup>er</sup> avril 2012.

Comme mentionné dans le document de la CMM, le territoire de Marguerite-D'Youville est composé de plusieurs boisés qui permettent la présence d'activités forestières. La majorité des terres à vocation forestière est morcelée, ce qui provoque la présence de plusieurs producteurs qui produisent à très petite échelle. Les producteurs forestiers possèdent, pour la plupart, de petites terres à bois ou font de l'acériculture de type familial.

<b>Tableau 2.6.2 : Production acéricole</b>				
	Exploitations déclarant des revenus pour ce type d'exploitation		Exploitations ayant cette activité comme principale source de revenus	
	2004	2010	2004	2010
<b>Calixa-Lavallée</b>	0	0	0	0
<b>Contrecœur</b>	0	0	0	0
<b>Saint-Amable</b>	0	1	0	1
<b>Sainte-Julie</b>	2	0	0	0
<b>Varennes</b>	3	3	0	0
<b>Verchères</b>	3	1	1	1
<b>Total MRC</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>2</b>

Source : CMM et MAPAQ, *Portrait statistique agricole de la MRC de Marguerite-D'Youville*, novembre 2012.

Bien que la principale activité forestière de la MRC soit l'acériculture, les données du tableau 2.6.2 relatent parfaitement la situation du territoire qui est davantage représentée par de petits producteurs qui font de l'acériculture une occupation loisir plutôt qu'un revenu principal. Ainsi, cinq exploitations déclarent des revenus acéricoles dans la MRC de Marguerite-D'Youville, mais seulement deux d'entre elles en font de cette production leur principale source de revenus.

**Tableau 2.6.3 : Hectares en production acéricole**

	2004	2010	Variation entre 2004 et 2010
<b>Calixa-Lavallée</b>	16	62	287,5 %
<b>Contrecœur</b>	5	29	480 %
<b>Saint-Amable</b>	0	7	700 %
<b>Sainte-Julie</b>	3	5	66,7 %
<b>Varenes</b>	16	37	131,3 %
<b>Verchères</b>	48	70	45,8 %
<b>Total MRC</b>	<b>88</b>	<b>211</b>	<b>139,8 %</b>

Source : CMM et MAPAQ, *Portrait statistique agricole de la MRC de Marguerite-D'Youville*, novembre 2012.

Verchères est la municipalité qui compte le plus d'hectares en production acéricole sur le territoire, avec 70 hectares en 2010. La municipalité a vu ses superficies en production augmenter de 45,8 % entre 2004 et 2010. Calixa-Lavallée, bien qu'aucun producteur ne déclare de revenus acéricoles, a vu son nombre de productions augmenter de 46 hectares entre 2004 et 2010. Cette hausse de 287,5 % est somme toute considérable pour une municipalité de cette taille.

## 2.7 Potentiel des terres agricoles du territoire<sup>9</sup>



La présente section décrit le potentiel des terres agricoles de chacune de municipalités de la MRC, en se basant sur la carte de l'Inventaire des terres du Canada (plan 4).

### Calixa-Lavallée

Les sols en présence possèdent presque exclusivement un très bon potentiel agricole (classe 2). La carte pédologique du comté de Verchères démontre que les principales séries de sols rencontrées sont associées à des textures plutôt argileuses. Plusieurs de ces séries de sols se retrouvent également sur le territoire des municipalités de Verchères et Varenes. En général, ces sols conviennent bien pour les grandes cultures tels le maïs-grain, les céréales, le soya et les plantes fourragères.

<sup>9</sup> Urgel Delisle et associés, décembre 1994. *Document d'appoint concernant l'agriculture, révision du schéma d'aménagement*, p. 3.

## Contrecœur

Ses sols possèdent un potentiel agricole variant de très bon (classe 2) à moyen et faible (classe 4 et 7). Globalement, les superficies associées au potentiel agricole de classe 2 sont localisées du côté est de l'autoroute 30 et forment une bande longitudinale située de part et d'autre du chemin du Ruisseau-Laprade. En ce qui a trait aux superficies de potentiel agricole de classes 4 et 7, elles sont localisées majoritairement à l'ouest de l'autoroute 30, précisément entre cette dernière et le fleuve Saint-Laurent. Le secteur situé à l'est de l'autoroute 30 correspondant, quant à lui, au potentiel agricole de classe 2, comprend plusieurs séries de sols de texture argileuse. Bien aménagés, ces sols conviennent pour une gamme variée de cultures et donnent de bons rendements. Dans le secteur au potentiel agricole de classe 4 et 7, on retrouve plusieurs séries de sols dont la texture varie de sableuse à argileuse. Ils sont assujettis à des contraintes telles que le manque d'humidité et une faible fertilité (classe 4) et ainsi qu'à des contraintes d'érosion (classe 7).

## Saint-Amable

Les sols de cette municipalité possèdent presque exclusivement un potentiel agricole moyen (classe 4). Il s'agit de sols à texture sableuse et loameuse qui sont assujettis à plusieurs contraintes agronomiques telles qu'une faible fertilité, une faible capacité de rétention en eau et, à certains endroits, à un excès d'humidité, souvent dus à un mauvais drainage. Ces contraintes limitent le choix des cultures. D'ailleurs, ce n'est pas sans raison que les terres agricoles de Saint-Amable étaient majoritairement dévolues à la culture de la pomme de terre. Les sols sableux conviennent bien pour la récolte mécanique de la pomme de terre, tout en donnant un rendement (t/ha) relativement satisfaisant.

## Sainte-Julie

Le potentiel agricole des terres de Sainte-Julie varie de bon (classes 2 et 3) à moyen (classes 4 et 5). Le secteur avec un potentiel agricole de classe 4 est localisé dans la partie nord-ouest de la municipalité. En fait, il est adjacent au boisé de Verchères et est le prolongement des terres de Saint-Amable. On retrouve donc dans ce secteur certaines séries de sols à texture plutôt sableuse. Les sols de classe 5 se retrouvent dans la partie ouest de la municipalité. Le secteur associé au potentiel agricole de classe 2 comprend plusieurs séries dont la texture est plutôt argileuse. Ces séries de sols conviennent bien pour plusieurs cultures telles que les céréales, le soya, le maïs-grain et les plantes fourragères.

## Varennnes

Les sols du territoire de Varennnes possèdent un potentiel agricole variant de très bon (classe 2) à moyen (classe 4). La limite séparant les sols de classe 2 et ceux de classe 4 correspond approximativement à la limite du boisé de Verchères. Ainsi, les superficies localisées à l'ouest du boisé jusqu'à la rive du fleuve Saint-Laurent sont associées à un potentiel agricole de classe 2 et celles correspondant au boisé de Verchères, concession des Trente, sont associées à un potentiel agricole de classe 4.

Le secteur de classe 2 comprend plusieurs séries de sols dont la texture est plutôt argileuse. D'ailleurs, on retrouve, pour la plupart, ces mêmes séries de sols dans la municipalité de

Verchères et de Calixa-Lavallée. Ces sols à texture argileuse conviennent bien pour les grandes cultures comme le maïs-grain, les céréales, le soya et les plantes fourragères. Le secteur du boisé de Verchères correspond à des sols à texture sableuse.

## Verchères

Finalement, à l'image de ce que l'on dénote à Varennes, les bois de Verchères sont caractérisés par des sols à texture sableuse ayant un potentiel agricole moyen (classe 4). À l'ouest de ces boisés, et ce, jusqu'au fleuve Saint-Laurent, les sols sont à texture argileuse et possèdent des potentiels agricoles élevés (classe 2 jusqu'à la voie ferrée du CN et classes 2 et 3 entre cette voie ferrée et le fleuve).

## 2.8 Occupation du territoire



Le territoire agricole de Marguerite-D'Youville connaît une réalité similaire aux régions voisines quant à son taux de location des terres agricoles.

Selon le tableau 2.8.1, une hausse du taux de location est remarquée dans cinq des six municipalités du territoire. Il n'y a qu'à Varennes que l'on voit une baisse de location de terres avec une réduction de 14,7 %. La municipalité de Saint-Amable est l'endroit où la hausse est la plus considérable avec 19 % d'augmentation entre 2004 et 2010.

Cependant, bien que les taux de location aient connu une fluctuation depuis 2004, les statistiques du territoire ne sont pas alarmantes puisque la CMM a connu, durant cette même période de six ans, une augmentation de plus de 28 % en ce qui concerne la location des terres agricoles dans les MRC la constituant.

**Tableau 2.8.1 : Occupation du territoire**

	Taux d'occupation (%)	Taux de location (%)		Taux de variation entre 2004 et 2010 pour le taux de location
	2010	2004	2010	
<b>Calixa-Lavallée</b>	79,6	29,4	32,7	11,2 %
<b>Contrecoeur</b>	65,0	31,8	34,1	7,2 %
<b>Saint-Amable</b>	50,1	41,6	49,5	19 %
<b>Sainte-Julie</b>	60,5	64,3	70,8	10,1 %
<b>Varennes</b>	71,7	55,0	46,9	- 14,7 %
<b>Verchères</b>	67,4	35,8	38,2	6,7 %
<b>Total MRC</b>	<b>66,8</b>	<b>44,1</b>	<b>44,4</b>	<b>0,7 %</b>
<b>CMM</b>	75,2	35,7	45,9	28,6 %

Source : CMM et MAPAQ, *Portrait statistique agricole de la MRC de Marguerite-D'Youville*, novembre 2012.

Une des principales raisons qui viendrait justifier l'augmentation des terres en location sur le territoire de Marguerite-D'Youville pourrait être la hausse de la valeur des terres transigées depuis 1996 et la spéculation foncière.

**Tableau 2.8.2 : Valeur des terres transigées pour la MRC**

	Borne inférieure \$/ha	Valeur moyenne \$/ha	Borne supérieure \$/ha
<b>1996-1997</b>	2 290	3 743	4 181
<b>1998-1999</b>	5 121	5 884	6 565
<b>2001-2001</b>	4 379	6 401	7 998
<b>2002-2003</b>	4 673	7 938	8 556
<b>2004-2005</b>	7 298	7 534	7 574
<b>2006-2007</b>	-	-	-
<b>2008-2009</b>	9 509	10 792	12 473
<b>2010-2011</b>	-	-	-

Source : CMM et MAPAQ, *Portrait statistique agricole de la MRC de Marguerite-D'Youville*, novembre 2012.

**Tableau 2.8.3 : Valeur moyenne des terres transigées**

	MRC de Marguerite-D'Youville \$/ha	MRC de la Couronne sud \$/ha	CMM \$/ha	Autres MRC du Québec \$/ha
<b>1996-1997</b>	3 743	4 277	4 249	2 490
<b>1998-1999</b>	5 884	6 314	5 985	3 156
<b>2001-2001</b>	6 401	7 619	7 272	3 830
<b>2002-2003</b>	7 938	8 577	8 265	4 753
<b>2004-2005</b>	7 534	8 309	8 499	4 304
<b>2006-2007</b>	-	9 602	9 197	4 579
<b>2008-2009</b>	10 792	11 163	10 719	5 082
<b>2010-2011</b>	-	13 387	13 125	6 148

Source : CMM et MAPAQ, *Portrait statistique agricole de la MRC de Marguerite-D'Youville*, novembre 2012.

En comparant le coût des terres transigées, on constate que pour la MRC, bien qu'elles soient généralement plus basses que pour l'ensemble des MRC de la Couronne Sud et de la CMM, la valeur de ces terres transigées a connu une augmentation de plus de 188 % entre 1996 et 2010.

Il faut cependant apporter une précision quant aux données indiquées dans la présente section. Les revenus agricoles sont rattachés aux entreprises et non aux terres agricoles. Il est possible qu'une terre soit louée par un producteur qui habite dans une autre municipalité que la terre en exploitation et par le fait même, les revenus pour cette municipalité connaissent une variation importante. Actuellement, les données réelles des locataires diffèrent d'une année à l'autre et de grandes variations sont perceptibles sur le territoire. Ce phénomène, très complexe et peu documenté, devrait faire l'objet d'une analyse particulière de la part de la MRC en collaboration avec la MAPAQ.

## 2.9 Revenus et capitaux agricoles



Tableau 2.9.1 : Revenus des exploitations agricoles

Municipalités	Revenus totaux (\$)		Revenus moyens (\$)		Revenus moyens/ hectare cultivé (\$)		Variation du revenu moyen/ hectare cultivé
	2004	2010	2004	2010	2004	2010	Entre 2004 et 2010
<b>Calixa-Lavallée</b>	1 957 128	2 481 459	85 092	99 258	863	1 080	25,1 %
<b>Contrecoeur</b>	1 475 377	1 778 147	86 787	136 781	968	1 119	15,6 %
<b>Saint-Amable</b>	7 718 624	5 856 172	257 287	216 895	5 151	3 827	- 25,7 %
<b>Sainte-Julie</b>	4 602 832	2 151 369	242 254	134 461	2 366	1 082	- 54,3 %
<b>Varenes</b>	6 792 359	8 677 323	144 518	177 088	1 384	1 691	22,2 %
<b>Verchères</b>	7 624 245	25 081 368	149 495	491 792	1 865	5 907	216,7 %
<b>Total MRC</b>	<b>30 170 565</b>	<b>46 025 838</b>	<b>161 340</b>	<b>254 286</b>	<b>1 859</b>	<b>2 743</b>	<b>47,6 %</b>
<b>CMM</b>	831 657 472	1 140 114 308	243 175	363 441	3 583	4 758	32,8 %
<b>Montérégie</b>	2 231 194 698	2 942 658 486	299 972	419 840	4 118	5 335	29,6 %
<b>Province de Québec</b>	7 062 487 958	8 950 891 841	236 385	314 806	3 468	4 297	23,9 %

Source : MAPAQ, *Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2004 et 2010.*

Les chiffres indiqués dans le tableau 2.9.1 sont plutôt intéressants, surtout pour la ville de Sainte-Julie et la municipalité de Verchères. Bien que chaque municipalité du territoire ait connu une variation de ses revenus moyens à l'hectare cultivé, autant positive que négative, ces deux dernières sont aux antipodes l'une de l'autre. Tout d'abord, la ville de Sainte-Julie a connu une forte baisse quant à ses revenus totaux et le revenu moyen concernant les hectares cultivés. Depuis 2004, les producteurs de cette municipalité ont vu leurs revenus moyens à l'hectare cultivé réduire à plus de 54 %, passant de 2 366 \$ à 1 082 \$ en 2010. Cette diminution peut s'expliquer par la perte de 7 productions, dont 4 en céréales et protéagineux, 1 en bovin laitier, 1 en horticulture et 1 en autre production agricole. Ces changements de productions ou même ces pertes ont pu provoquer une chute significative dans les revenus moyens des hectares en culture. Cependant, en mettant en relation la chute des revenus à l'hectare avec la hausse du taux de location des terres dans la ville, il se pourrait que les terres agricoles soient louées par des producteurs provenant d'une autre municipalité que la ville de Sainte-Julie. Cette hypothèse pourrait expliquer la baisse drastique des revenus entre 2004 et 2010.

La hausse considérable des revenus pour les producteurs de Verchères, passant de 1 865 \$ en 2004 à 5 907 \$ en 2010, permet à ceux-ci de surclasser les revenus de production de la CMM, de la Montérégie et même de la province du Québec. Cette hausse de plus de 216 % dans les revenus moyens peut, quant à elle, s'expliquer par l'implantation de 4 nouveaux producteurs en céréales et protéagineux, un en élevage et un autre dans des productions diversifiées. Ce haut taux de revenus moyens pour les cultures de cette municipalité vient teinter positivement les revenus de ces exploitants agricoles puisque 57 % des producteurs déclarent un revenu annuel

supérieur à 100 000 \$. De plus, comme le démontre le tableau 2.9.2, en 2004, 10 exploitations agricoles n'avaient aucun revenu contre 2 en 2010. D'un autre côté, seulement 4 entreprises déclaraient plus de 500 000 \$ en revenus annuels en 2004 contre 12 en 2010. Il va sans dire que 8 exploitations ont vu leurs revenus augmenter de façon considérable entre ces deux périodes. Verchères est suivie de près avec Saint-Amable dont 56 % de ses producteurs déclarent un revenu annuel supérieur à 100 000 \$. Calixa-Lavallée est, quant à elle, la municipalité avec le pourcentage le plus bas de cette strate de revenus avec seulement 24 % des producteurs qui déclarent faire plus de 100 000 \$ par année.

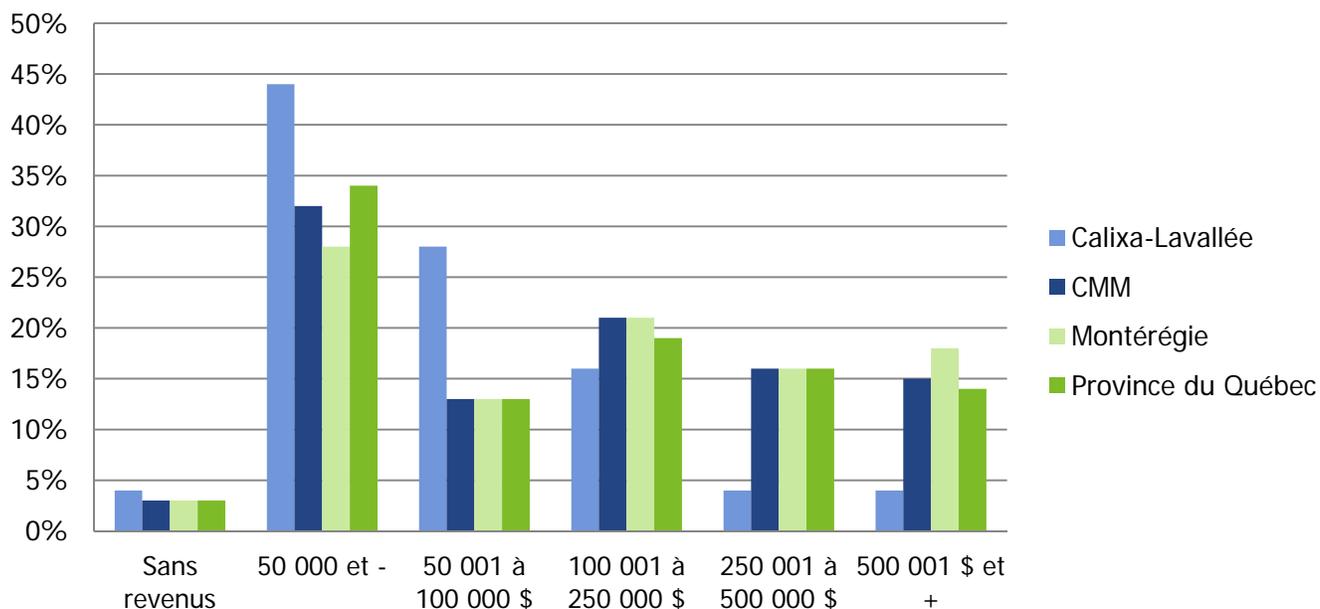
**Tableau 2.9.2 : Répartition des exploitations par strate de revenu (%)**

	Sans revenus		50 000 et -		50 001 à 100 000 \$		100 001 à 250 000 \$		250 001 à 500 000 \$		500 001 \$ et +	
	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010
<b>Calixa-Lavallée</b>	4	4	39	44	35	28	13	16	9	4	0	4
<b>Contrecœur</b>	24	0	24	38	12	15	35	31	6	8	0	8
<b>Saint-Amable</b>	7	0	33	41	7	4	17	22	20	19	17	15
<b>Sainte-Julie</b>	16	0	37	44	16	19	16	25	11	6	5	6
<b>Varenes</b>	2	6	34	37	26	16	21	27	13	8	4	6
<b>Verchères</b>	10	2	33	27	8	14	29	33	16	12	4	12
<b>Total MRC</b>	<b>9</b>	<b>3</b>	<b>34</b>	<b>36</b>	<b>17</b>	<b>15</b>	<b>22</b>	<b>27</b>	<b>13</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>9</b>
<b>CMM</b>	4	3	33	32	14	13	24	21	15	16	9	15
<b>Montérégie</b>	5	3	29	28	13	13	24	21	17	16	12	18
<b>Province de Québec</b>	4	3	34	34	14	13	24	19	15	16	9	14

Source : MAPAQ, *Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2004 et 2010.*

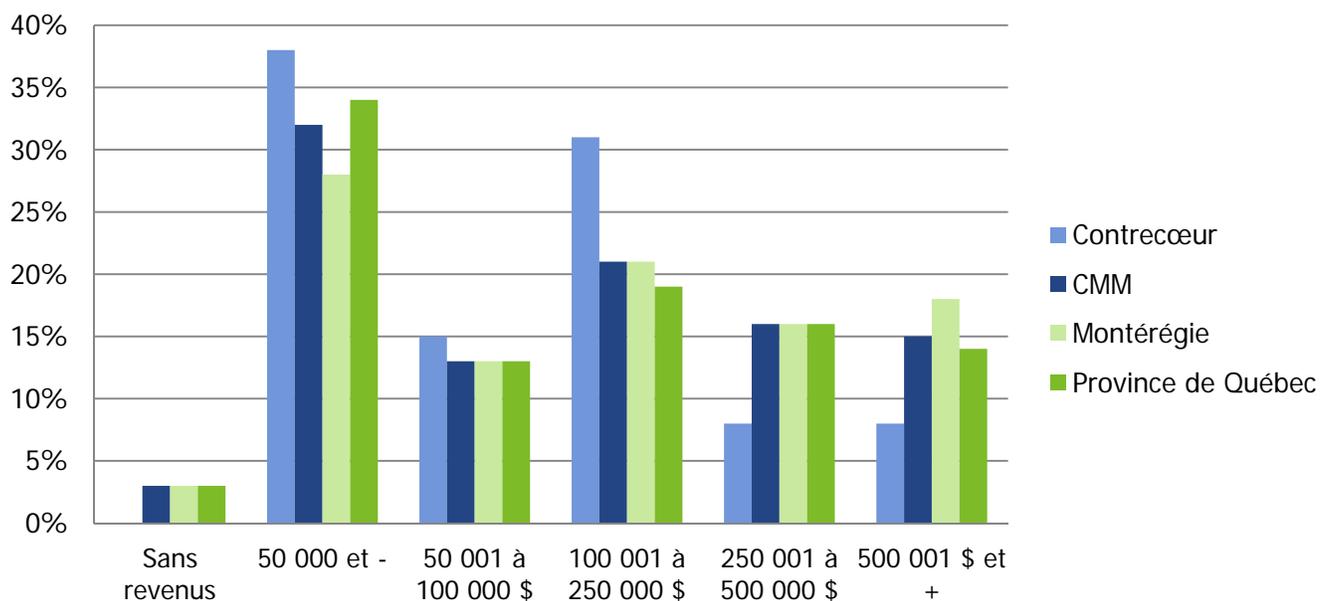


## Répartition des exploitations par strate de revenus (2010) Calixa-Lavallée



Source : MAPAQ, *Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2010*.

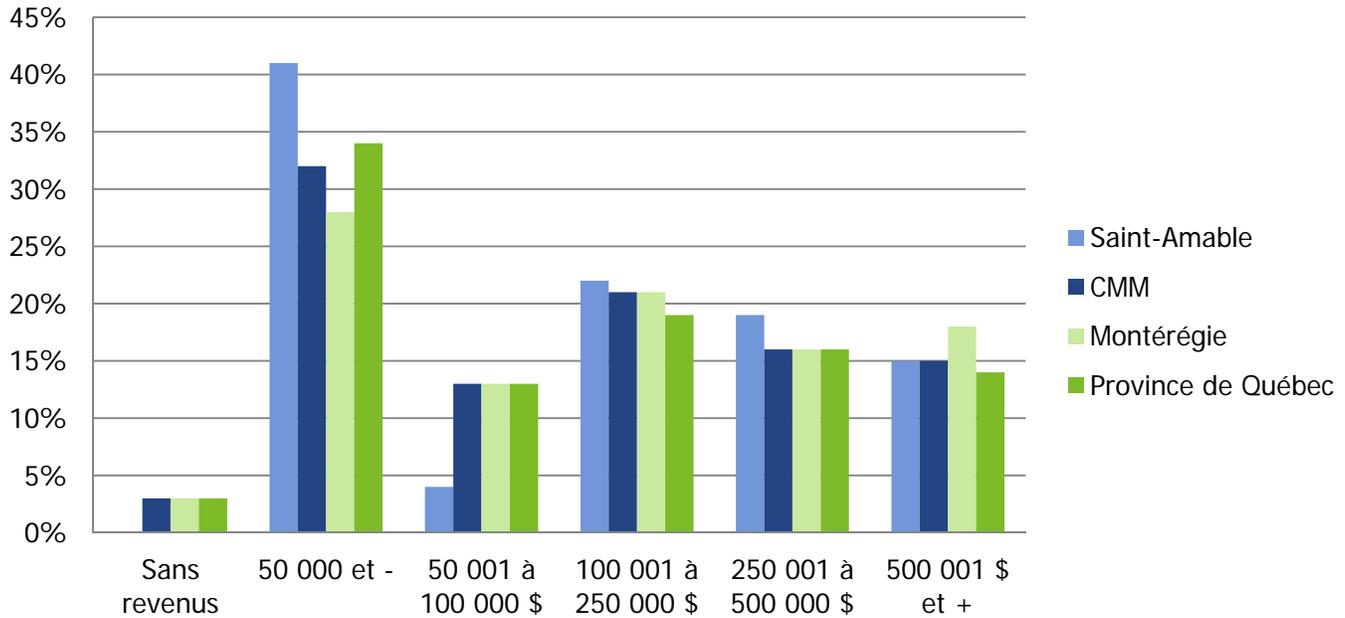
## Répartition des exploitations par strate de revenus (2010) Contrecœur



Source : MAPAQ, *Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2010*.

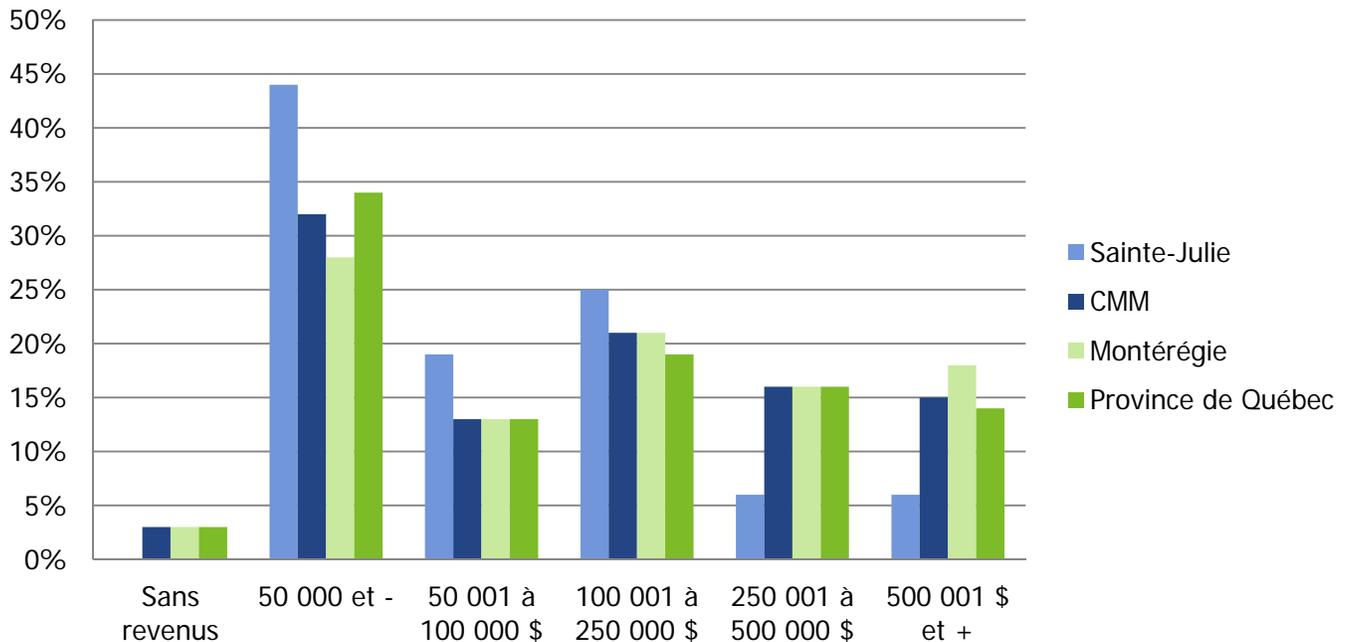
Il est intéressant de remarquer les revenus des producteurs du côté de Contrecœur. Bien que la majorité de ceux-ci, soit un peu plus de 35 %, a des revenus annuels de moins de 50 000 \$, un peu plus de 30 % gagne entre 100 000 \$ et 250 000 \$.

## Répartition des exploitations par strate de revenus (2010) Saint-Amable



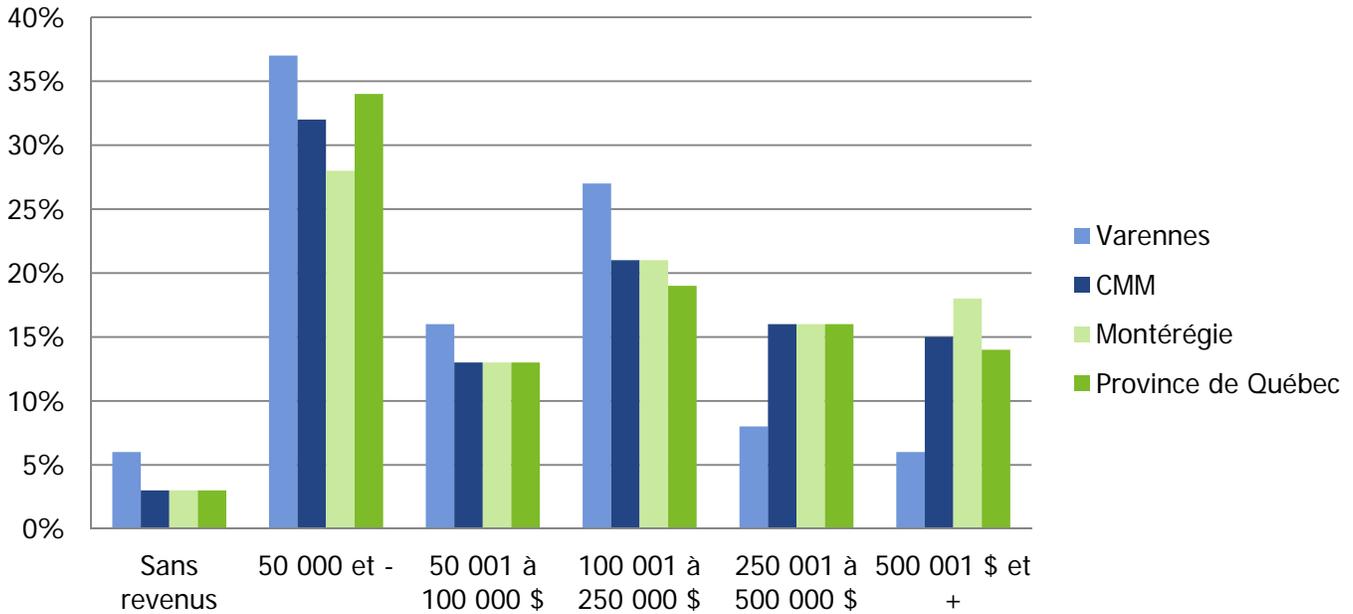
Source : MAPAQ, *Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2010*.

## Répartition des exploitations par strate de revenus (2010) Sainte-Julie



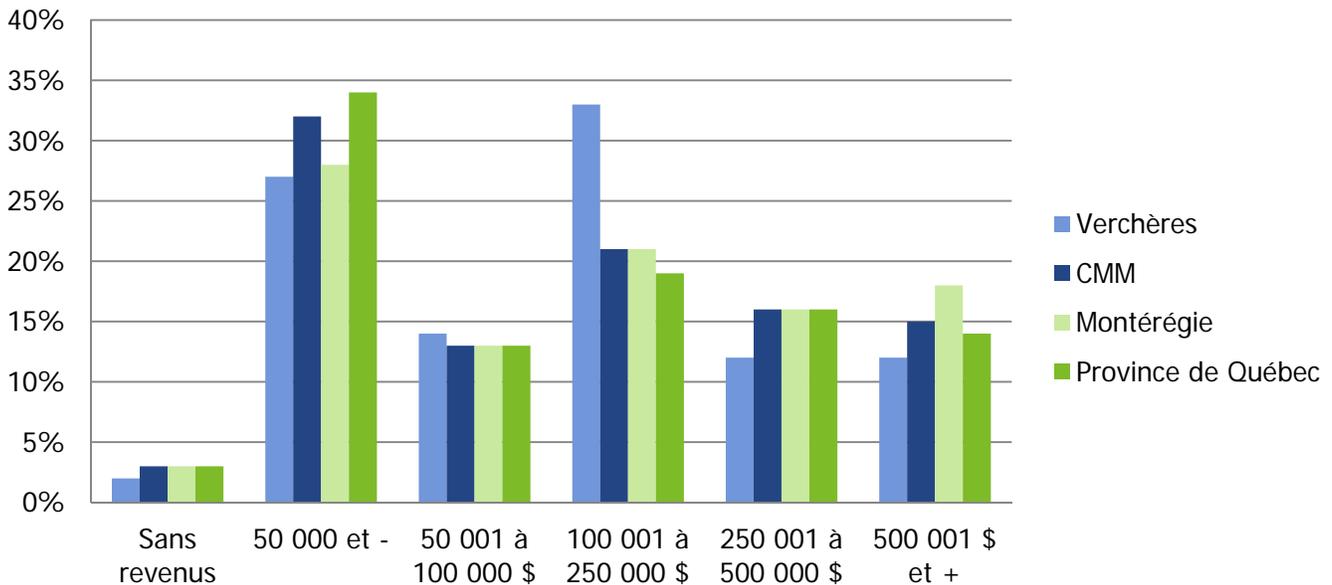
Source : MAPAQ, *Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2010*.

## Répartition des exploitations par strate de revenus (2010) Vareennes



Source : MAPAQ, *Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2010*.

## Répartition des exploitations par strate de revenus (2010) Verchères



Source : MAPAQ, *Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2010*.

Verchères est le seul endroit où les producteurs comptent, pour plus de 30 % de ceux-ci, sur un revenu annuel de 100 000 \$ et 250 000 \$. Cependant, un peu plus de 25 % des producteurs connaissent des revenus de moins de 50 000 \$.

## 2.10 Relève agricole<sup>10</sup> et main-d'œuvre



On constate que la relève agricole, bien qu'habituellement ouverte aux nouveautés, se dirige à plus de 62 % vers la culture de céréales et oléagineux. En comparant les chiffres avec ceux qui se dirigent vers une production animale, on dénote que 16 % d'entre eux ont tout de même choisi la production de bovins laitiers et bovins de boucherie tandis que 7 % d'entre eux se sont dirigés vers la culture de légumes, autre que la pomme de terre. Le prix élevé d'achat de quotas pour la production laitière pourrait contraindre la relève à choisir cette production. Malgré tout, selon les données de l'UPA, c'est dans la MRC de Marguerite-D'Youville où l'on retrouve le plus de jeunes ayant pris la relève d'une ferme laitière. Au total, 10 producteurs laitiers se sont implantés dans la région depuis moins de 10 ans.

### Exploitations de la relève établie réparties selon l'activité principale

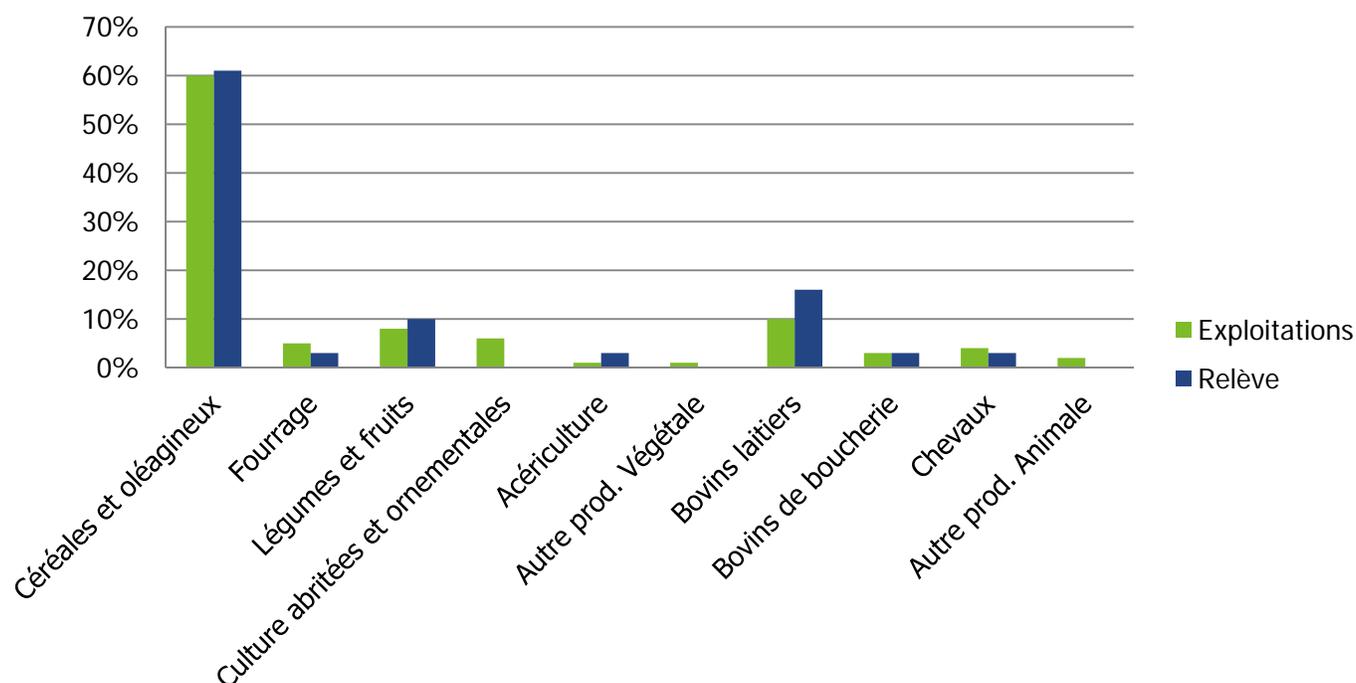


- |  |                        |
|--|------------------------|
| ■ Céréales et oléagineux                 | ■ Autres légumes frais |
| ■ Bovins laitiers et production laitière | ■ Acériculture         |
| ■ Bovins de boucherie                    | ■ Chevaux              |
| ■ Fourrages                              | ■ Pommes de terre      |

Source : MAPAQ, *Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2010*.

<sup>10</sup> Définition de relève agricole : producteur de moins de 40 ans qui détient des parts dans une exploitation agricole.

## Type d'exploitation régulière versus choisie par la relève



Source : MAPAQ, *Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2010*.

Avec les données du présent tableau, on remarque néanmoins que cette relève se différencie quelque peu de ses prédécesseurs en se dirigeant vers la culture de fruits et légumes et l'acériculture. Malgré tout, on remarque tout de même que les deux productions les plus présentes restent la culture de céréales et oléagineux ainsi que les bovins laitiers.

**Tableau 2.10.1: Relève prévue chez les exploitants agricoles**

	Nombre d'exploitations agricoles		Prévoyant vendre d'ici 5 ans		Sans relève prévue		Avec relève prévue	
	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010
<b>Calixa-Lavallée</b>	23	25	4	4	1	0	3	4
<b>Contrecoeur</b>	17	13	1	1	0	0	1	1
<b>Saint-Amable</b>	30	27	1	5	0	2	1	3
<b>Sainte-Julie</b>	19	16	1	0	1	0	0	0
<b>Varenes</b>	47	49	2	3	0	2	2	1
<b>Verchères</b>	51	51	9	7	1	0	8	7
<b>Total MRC</b>	<b>187</b>	<b>181</b>	<b>18</b>	<b>20</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>15</b>	<b>16</b>
<b>CMM</b>	3 420	3 137	354	379	131	111	223	268
<b>Montérégie</b>	7 438	7 009	755	833	273	249	482	584
<b>Province de Québec</b>	29 877	28 433	3 191	3 758	1 032	1 348	2 159	2 410

Source : MAPAQ, *Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2004 et 2010*.

Bien que la majorité des producteurs qui pense vendre leur exploitation agricole dans les cinq prochaines années dispose d'une relève, il reste que quelques-uns d'entre eux ne savent pas qui va pouvoir reprendre leurs productions.

## Main-d'œuvre

Un autre élément particulier à la région de Marguerite-D'Youville est l'accessibilité au bassin de main-d'œuvre pour aider les producteurs dans les champs. Comme il a été mentionné dans la section 2.1, les résidents du territoire ont un niveau de scolarité et de revenus plus élevés que la moyenne québécoise. Cette réalité fait en sorte qu'il y a moins de gens qui souhaitent travailler à un salaire minimum. Ainsi, l'embauche de personnel qualifié et intéressé au travail physique, avec des salaires un peu moins élevés qu'en entreprise, rend la tâche de plus en plus difficile pour les producteurs qui désirent prendre de l'expansion. Il est intéressant de mettre en comparaison certaines statistiques concernant la main-d'œuvre agricole.

<b>Tableau 2.10.2 : Nombre d'exploitations ayant une main-d'œuvre employée</b>			
	<b>Main-d'œuvre familiale</b>	<b>Main-d'œuvre non familiale (Québec)</b>	<b>Main-d'œuvre non familiale (hors Québec)</b>
<b>Céréales et protéagineux</b>	105	21	3
<b>Productions animales</b>	32	3	-
<b>Légumes</b>	9	4	1
<b>Fourrages</b>	8	3	-
<b>Fruits</b>	5	4	1
<b>Horticulture ornementale</b>	5	3	-
<b>Cultures abritées</b>	4	4	-
<b>Acériculture</b>	2	-	-
<b>Apiculture</b>	1	-	-
<b>Autre source de revenus</b>	1	-	-
<b>Total</b>	<b>172</b>	<b>42</b>	<b>5</b>

Source : MAPAQ, *Données complémentaires pour l'élaboration d'un portrait de l'agriculture dans la MRC de Marguerite-D'Youville*, mars 2013.

Selon les données du tableau 2.10.2, la majorité des entreprises agricoles de la région, soit 172 exploitations au total, emploient des membres de la famille comme principale main d'oeuvre. 42 entreprises engagent des employés n'ayant aucun lien de parenté avec leur employeur, mais provenant tout de même du Québec. Ces employés sont principalement engagés pour travailler dans des exploitations de céréales et protéagineux, avec 21 entreprises sur 42. Seulement 5 entreprises, dont 3 en culture de céréales et protéagineux, 1 en production de légumes et 1 en production de fruits, engagent des employés qui proviennent d'une région hors Québec.

## 2.11 Activités complémentaires à la ferme



Tableau 2.11 : Autres services

Municipalités	Agrotourisme		Transformation à la ferme		Kiosque de ventes à la ferme		Autocueillette		Vente dans un marché public	
	2007	2010	2007	2010	2007	2010	2007	2010	2007	2010
Calixa-Lavallée	1	1	0	0	1	1	0	1	0	1
Contrecoeur	0	0	2	0	2	2	1	1	0	1
Saint-Amable	2	0	0	0	3	5	2	2	0	1
Sainte-Julie	1	0	0	0	0	3	0	1	0	0
Varenes	1	2	2	1	1	3	0	0	0	0
Verchères	0	0	1	1	0	1	0	0	0	1
<b>Total MRC</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>15</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>4</b>
CMM	176	170	166	179	403	501	183	203	167	245
Montérégie	253	215	351	326	579	640	216	246	285	353
<b>Province de Québec</b>	<b>849</b>	<b>837</b>	<b>1 639</b>	<b>1 554</b>	<b>1 990</b>	<b>2 570</b>	<b>701</b>	<b>875</b>	<b>816</b>	<b>1 155</b>

Source : MAPAQ, *Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2007 et 2010.*

Comme mentionné précédemment, peu de producteurs pratiquent l'agrotourisme sur le territoire de Marguerite-D'Youville. Bien que la région dispose de trois vignobles, on constate qu'il y a encore beaucoup de place pour l'implantation de nouvelles productions susceptibles d'attirer ce type de clientèle.

La MRC peut tout de même compter sur la présence de quinze producteurs, dont cinq à Saint-Amable, vendant leurs produits directement à la ferme. Ce type de kiosque permet d'avoir un lien de proximité avec l'acheteur. D'ailleurs, la vente à la ferme a connu une hausse considérable entre 2007 et 2010, passant de sept à quinze en à peine trois ans. Cette augmentation répond à un besoin dans la région.

La présence de producteurs dans les marchés publics a également connu une augmentation depuis 2007. Ainsi, quatre producteurs participent désormais à ce type de vente, dans les marchés de la région. Il serait intéressant d'étudier la possibilité d'implanter un marché de proximité, dans une ville comme Sainte-Julie par exemple, afin de rassembler des producteurs du territoire.

## Les entreprises agroalimentaires dans Marguerite-D'Youville

Un portrait détaillé des entreprises agroalimentaires a été dressé dans le répertoire des entreprises 2014 du CLD de Marguerite-D'Youville afin d'avoir une meilleure connaissance du milieu entrepreneurial du territoire (plan 5). Ainsi, selon les sondages réalisés à l'été 2013 par le CLD, on constate que la MRC de Marguerite-D'Youville compte, en 2014, la présence de trois vignobles, quatre fabricants de confiseries et glaces artisanales, six boulangeries et pâtisseries, sans oublier six usines de transformation.

Au total, ces dix-neuf entreprises agroalimentaires emploient plus de 215 employés et trois d'entre elles estiment avoir besoin de main-d'œuvre supplémentaire dans les prochaines années.

Dans les cinq dernières années, c'est un total de 1 425 000 \$ qui a été investi par ces entreprises afin de bonifier leurs installations et plus de 700 000 \$ sont prévus en investissements dans un futur rapproché. Comme les sondages auprès des entreprises ont été réalisés à l'été 2013, il est à noter que les investissements prévus sont à titre indicatif pour les 24 mois suivants le sondage. Ainsi, on peut affirmer que les investissements devraient être réalisés d'ici la fin de 2015.

## 2.12 Recherche et développement du bioalimentaire sur le territoire



Au cours des dernières années, le CLD de Marguerite-D'Youville a animé, participé, et a été le promoteur de différents projets dans ce secteur, particulièrement au niveau de la recherche appliquée.

Comme mentionné plus haut, le CLD a été l'un des principaux initiateurs de la mise en place d'un centre de recherche sur les phytopathologies de la pomme de terre et autres cultures de rotation à Saint-Amable. Jusqu'à maintenant, diverses activités de recherche ont porté surtout sur l'amélioration génétique de variétés résistantes au nématode à kyste. Cependant, il a aussi été question d'augmenter les connaissances de la biologie de ce parasite.

Une mise en place d'infrastructures permanentes est prévue au cours des prochaines années, du fait que certaines recherches ne peuvent se faire ailleurs qu'en zone réglementée. Ces infrastructures, en lien avec celles d'autres centres de recherches et universités, seront composées par des laboratoires, une serre, des entrepôts et au moins un garage pour les équipements. On parle d'un projet de quatre à six millions de dollars permettant de créer une quinzaine d'emplois directs dans cette municipalité.

Le CLD s'est également impliqué, en collaboration avec le CÉROM de Saint-Mathieu de Belœil, dans une recherche concernant la culture du chanvre industriel. L'objectif étant d'une part de faire la démonstration que cette culture puisse être utilisée à différentes fins, mais également de pouvoir compter sur une meilleure connaissance générale de cette culture, tant dans les variétés en fonction des sols disponibles que dans les technologies à utiliser pour la récolte. Il est prévu que cette recherche puisse également s'étendre, au cours des prochaines années, sur d'autres cultures tel le sorgho qui représenterait un excellent potentiel de diversification.

Le CLD mène aussi d'autres projets à caractère agricole touchant davantage la transformation. Parmi ceux-ci, il est à noter la récupération de la biomasse, telle la tige de maïs-grain, sucs de cuisson des légumes destinés à la conserve et les résidus de fruits pour le jus embouteillé. Ce projet est présentement à l'étape des études de faisabilité, tant pour le marché que pour les technologies à utiliser, et regroupe, outre cet organisme de développement économique associé à la MRC, des entreprises comme Éthanol Greenfield, Groupe Lasonde, Pro-Éthanol et Bonduelle. Ce projet permettrait des investissements de six à dix millions de dollars et la création de vingt à trente emplois dans ce secteur.

Le CLD, dans le cadre de son PALÉE 2014-2019, identifie également de nouvelles activités de recherche auxquelles il serait un partenaire dans divers créneaux, que ce soit la transformation de la betterave à sucre à des fins énergétiques, la valorisation de certaines plantes sauvages dont l'asclépiade ou l'adaptation de nouvelles variétés de cultures horticoles répondant aux nouvelles tendances, particulièrement dans les diverses communautés ethniques arrivées au Québec dans la dernière décennie.

## 2.13 Gaz de schiste



En mars 2014, la MRC de Marguerite-D'Youville a rédigé et adressé à la Commission des transports et de l'environnement, un mémoire concernant le projet de Loi no 37 interdisant certaines activités destinées à rechercher ou exploiter du gaz naturel de schiste. Dans le document, signé par Mme Suzanne Roy, préfet de la MRC de Marguerite-D'Youville, on dénote une certaine réticence quant à l'empreinte que pourrait avoir une telle exploitation sur le territoire de Marguerite-D'Youville :

« Dans les dernières années, certaines de nos municipalités, dont Calixa-Lavallée et Saint-Amable, ont été témoins d'opérations d'exploration de gaz de schiste. Ces deux municipalités sont par ailleurs limitrophes à la MRC de La Vallée-du-Richelieu qui inclut Saint-Marc-sur-Richelieu, une communauté dont on a largement parlé dans le cadre de ce dossier, au cours des dernières années. De par ces activités, la population de la MRC de Marguerite-D'Youville est donc très consciente des impacts de cette exploitation. [...] À la lecture des impacts, force est d'admettre qu'il nous faut, comme société et en tant que représentants du territoire de la MRC de Marguerite-D'Youville, faire un débat équilibré en considérant les différents aspects de cette exploitation.

C'est pourquoi nous croyons qu'il faut appliquer le principe de précaution. Tel que formulé en 1992, dans la Déclaration de Rio, ce principe stipule « en cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesure effective visant à prévenir la dégradation de l'environnement. » En d'autres mots, selon le principe de précaution, un gouvernement doit adopter des mesures pour prévenir les risques liés à un événement dont les conséquences ne sont pas maîtrisées. Par conséquent, il va de soi que ce principe doit nous orienter dans nos choix futurs.<sup>11</sup> »

<sup>11</sup> Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville, *Mémoire Gaz de schiste*, présenté à la Commission des transports et de l'environnement, p. 2 et 3, mars 2014.

Comme les conséquences entourant l'exploitation de ces gaz naturels sont peu connues à l'heure actuelle, autant du point de vue environnemental qu'agricole, la MRC compte rester à l'affût de l'évolution du dossier en vue de réagir rapidement en cas de besoin. L'exploitation des gaz de schiste se fait généralement sur des terres agricoles, l'arrivée de ces puits de dimensions considérables, viendrait possiblement contraindre l'exploitation de notre territoire et nuirait, par le fait même, au paysage d'yovillois. L'installation de puits à même les terres fertiles et productives viendrait nuire à la rentabilité et limiterait l'exploitation maximale de ces dernières.

Il faut cependant noter que « les projets d'exploration ou d'exploitation gaziers situés dans une zone agricole doivent obtenir une autorisation pour utiliser un terrain à des fins autres que l'agriculture, de la part de la CPTAQ, conformément à l'article 62 de la LPTAA. Cette autorisation est habituellement valide pour une période de trois ans. Le processus d'autorisation prévoit une analyse de la demande par des experts de la CPTAQ, en fonction des dispositions de la LPTAA, l'obtention d'une résolution de la municipalité autorisant la réalisation du projet sur son territoire et la tenue de rencontres publiques, si une demande est formulée à cet effet.<sup>12</sup> » Ainsi, aucun puits ne pourra être construit par une entreprise privée, sans une autorisation en ce sens par la Commission.

Toutefois, en plus de contraindre la rentabilité des productions sur les terres agricoles fertiles du territoire, la remise en culture des sols, une fois les puits désinstallés restent également une question qui nécessite un suivi particulier par la MRC et les instances gouvernementales. Même si la CPTAQ exige, au moment de l'autorisation initiale d'implantation des puits, une remise en état du site, la réalité reste qu'aucun contrôle ne peut se faire avant la fin tangible du projet. La MRC devra ainsi, advenant l'arrivée de sites d'exploitation des gaz naturels sur son territoire, rester à l'affût de toutes les contraintes reliées à de telles activités afin de pouvoir déterminer les meilleures conclusions pour l'exploitation et le bien-être maximal du territoire agricole d'yovillois.



<sup>12</sup> Chaire de recherche du Canada en droit de l'environnement, Université Laval, *Évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste. Description de la législation québécoise encadrant les activités d'exploration et d'exploitation des gaz de schiste (L2-1)*, p. 10, décembre 2012.





### 3. SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT





## 3.1 Cohabitation avec les usages autres qu'agricoles



### Affectation agricole

Le territoire de la MRC possède une forte vocation agricole attribuable notamment au bon potentiel des sols en présence. Cependant, les fortes pressions de développement ont fait en sorte que certaines utilisations autres qu'agricoles ont été, dans le passé, introduites sur ce territoire. Ainsi, une distinction de l'affectation agricole permet de prendre en considération les éléments déjà en place, tout en favorisant la fonction agricole.

Le tableau 3.1.1 et le plan 6 présentent les six sous-catégories de l'affectation agricole. Le territoire de la MRC est largement dominé par l'affectation Agricole 1, qui est exclusivement consacrée à l'agriculture.

**Tableau 3.1.1 : Superficie des territoires à dominance agricole (ha)**

Municipalités	Agricole 1	Agricole 2 Résidentiel	Agricole 3 Industriel	Agricole 4 Récréation extensive	Agricole 5 Récréation intensive	Agricole 6 Conservation
Calixa-Lavallée	3 078	8	---	160	---	---
Contrecoeur	2 970	70	---	---	---	11
Saint-Amable	2 343	186	176	413	143	---
Sainte-Julie	2 865	28	14	154	95	---
Varennes	5 813	29	211	1 541	---	---
Verchères	4 883	53	---	1 845	87	47
<b>Total</b>	<b>21 952</b>	<b>374</b>	<b>401</b>	<b>4 113</b>	<b>325</b>	<b>58</b>

Note : Les mesures sont approximatives.

#### ◆ Affectation Agricole 1 (A1)

L'affectation Agricole 1 (A1) correspond à la zone agricole à fort dynamisme. La préservation et le développement exclusif de la fonction agricole sont favorisés sur l'ensemble de cette affectation. L'affectation Agricole 1 (A1) se caractérise par une fonction agricole exclusive en englobant tous les usages jouissant de droits acquis au sens de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* et la résidence ne sera permise qu'en vertu des dispositions de l'article 40 de cette Loi.

#### ◆ Affectation Agricole/Résidentielle (A2)

L'affectation Agricole/Résidentielle (A2) correspond à certains secteurs déstructurés en zone agricole, caractérisés par une concentration de fonctions à caractère résidentiel. La consolidation

des secteurs résidentiels existants est favorisée tout en évitant leur étalement. La préservation et le développement de la fonction agricole sont autorisés sur l'ensemble de ce territoire. Cette affectation se caractérise par une fonction résidentielle, tout en englobant les usages jouissant de droits acquis au sens de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

### ◆ **Affectation Agricole/Industrielle (A3)**

L'affectation Agricole/Industrielle (A3) correspond à certains secteurs de la zone agricole, caractérisés par la présence d'industries. Cette affectation se caractérise par la consolidation du milieu industriel, en englobant tous les usages jouissant de droits acquis au sens de la *Loi sur la protection du territoire agricole et des activités agricoles*.

### ◆ **Affectation Agricole/Récréation extensive (A4)**

L'affectation Agricole/Récréation extensive (A4) correspond à certains secteurs de la zone agricole, caractérisés par un potentiel ou par un pôle récréatif extensif. La préservation et le développement de la fonction agricole sont favorisés sur l'ensemble de ce territoire, tout en autorisant les activités reliées à la récréation extensive. Cette affectation se caractérise donc par une fonction agricole complétée par la possibilité de développement et de consolidation du réseau récréatif, en englobant tous les usages jouissant de droits acquis au sens de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

### ◆ **Affectation Agricole/Récréation intensive (A5)**

L'affectation Agricole/Récréation intensive (A5) correspond à certains secteurs de la zone agricole, caractérisés par un potentiel ou par un pôle récréatif intensif. Cette affectation se caractérise par le développement et la consolidation du réseau récréatif, en englobant tous les usages jouissant de droits acquis au sens de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

### ◆ **Affectation Agricole/Conservation (A6)**

L'affectation Agricole/Conservation (A6) correspond à certains secteurs de la zone agricole, caractérisés par la présence de sites voués à la conservation en raison d'une reconnaissance d'un potentiel faunique ou floristique. La préservation et le développement de la fonction agricole sont favorisés sur l'ensemble de ce territoire, tout en favorisant également les activités reliées à la conservation. Cette affectation se caractérise par une fonction agricole complétée par les fonctions de gestion des ressources de l'environnement (protection et mise en valeur), en englobant tous les usages jouissant de droits acquis au sens de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

## 3.2 Territoires d'intérêt naturel



Il s'agit principalement de sites dont les particularités naturelles présentent un intérêt d'ordre faunique ou floristique. Cet ensemble couvre principalement certaines îles, certaines berges du fleuve Saint-Laurent, les espaces boisés et certains milieux humides à valeur écologique élevée reconnue.

### Espaces boisés

Le territoire de la MRC comporte plusieurs espaces boisés à l'intérieur des limites de chacune des municipalités. Le plus important de ces espaces naturels, qui représente une ressource naturelle majeure pour la population de la MRC, est assurément le boisé de Verchères.

Les espaces boisés sont :

- ◆ Bois de Calixa-Lavallée;
- ◆ Bois de Contrecoeur;
- ◆ Bois de Rome;
- ◆ Bois de Saint-Amable;
- ◆ Bois de Verchères;
- ◆ Mont Saint-Bruno;
- ◆ Portion du Parc Le Rocher;
- ◆ Secteur des Colonies des Grèves.

La MRC vise à assurer la pérennité et la mise en valeur des ressources forestières, en tenant compte de la diversité des milieux et des diverses utilisations du territoire forestier.

Parallèlement aux initiatives gouvernementales, locales et régionales, la CMM entend contribuer à la protection du couvert forestier de trente-et-un bois d'intérêt métropolitain, des corridors forestiers et des milieux humides. De ces trente-et-un bois d'intérêt, sept sont situés sur le territoire de la MRC.



## Milieux humides

Les milieux humides (plan 7) sont des sites saturés d'eau ou inondés pendant une période suffisamment longue pour influencer les composantes du sol et de la végétation en place. Ils jouent un rôle environnemental essentiel par leur productivité exceptionnelle et par l'abondance et la diversité de la faune et de la flore qu'ils abritent. Ils comprennent les étangs, marais, marécages et tourbières, et peuvent également comprendre les écotones, soit des milieux terrestres adjacents qui jouent un rôle important pour le maintien de l'intégrité et la pérennité du milieu humide.

Depuis le 31 janvier 2010, la cartographie des milieux humides du Grand Montréal, réalisée par Canards Illimités Canada, en collaboration avec le MDDEFP, présente les milieux humides de plus de 0,3 hectare ainsi que leurs principales caractéristiques et pourra servir de référence.

La CMM, suite à l'entrée en vigueur du PMAD, demande aux MRC d'identifier et de caractériser ces milieux humides. Un plan de conservation des milieux humides est également demandé par cette instance.

Parmi ceux-ci, le milieu humide du secteur ouest de Contrecoeur possède une valeur écologique élevée reconnue.

## Sites d'intérêt faunique

Le MDDEFP a répertorié certains sites ayant un potentiel faunique particulièrement élevé. Ces sites sont caractérisés par la présence, soit du cerf de Virginie ou de différentes espèces de poissons, oiseaux et mammifères caractéristiques de l'écosystème de ces secteurs.

## Espèces menacées ou vulnérables

Le nombre d'espèces végétales fluctue de façon importante depuis une quarantaine d'années, amenant certaines à disparaître. L'homme est bien sûr impliqué dans ce processus d'extinction accélérée des espèces. Il est impératif de freiner ce phénomène.

Le MDDEFP a, par le biais du *Règlement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et leurs habitats*, identifié l'*Arisaema dracontium* à titre d'espèces floristiques menacées. Plusieurs de ces plantes se retrouvent particulièrement dans les habitats insulaires. C'est le cas de l'île Marie et de l'île Beauregard à Verchères.

Le règlement précise que les habitats correspondent à une bande d'érablières argentées à frêne rouge d'environ 2,5 hectares, située sur le lot 793, en bordure ouest du chenal de la pointe nord de l'île Marie et aux lots 805, 806 et 807 à l'île Beauregard.

Afin de s'assurer de la protection de ces espèces floristiques menacées, la MRC a identifié ces deux îles « aire de conservation », où les usages autorisés sont reliés à la conservation et à la mise en valeur des ressources environnementales.

## 3.3 Territoires d'intérêt patrimonial



Les territoires d'intérêt relatif au patrimoine se retrouvent surtout dans les noyaux de village, les rangs agricoles et sur certains sites ponctuels sur le territoire de la MRC.

### Noyaux et rangs patrimoniaux

Les noyaux patrimoniaux de Calixa-Lavallée, Contrecoeur, Sainte-Julie, Varennes et Verchères correspondent aux secteurs d'implantation d'origine de chacune de ces municipalités. Ces secteurs, plus anciens, se caractérisent par une concentration de bâtiments d'intérêt architectural, représentatif de différentes époques.

De plus, les noyaux villageois de Varennes et Verchères ainsi que le chemin de la Beauce à Calixa-Lavallée ont été identifiés par la CMM comme étant des ensembles patrimoniaux d'intérêt métropolitain. Plus précisément, les secteurs les plus caractéristiques de ces ensembles sont les suivants :

#### Calixa-Lavallée

- **Le chemin de la Beauce :** se caractérise par la présence de maisons anciennes et, notamment, de plusieurs maisons de pierre datant de la fin du 18<sup>e</sup> siècle et du début du 19<sup>e</sup> siècle.

#### Varennes

- **La rue Sainte-Anne :** se caractérise par son tracé sinueux, l'implantation traditionnelle des bâtiments, la concentration de bâtiments anciens d'intérêt, ainsi que les percées visuelles offertes sur le fleuve;
- **La rue Massue :** se caractérise par la concentration de bâtiments anciens d'intérêt à toits mansardés et à versants droits, l'implantation et l'échelle réduite de ces bâtiments;
- **La place de l'Église (rue Sainte-Anne) :** se caractérise par l'implantation très en retrait des bâtiments institutionnels formant une place, l'encadrement du bâti et la présence d'éléments naturels et du fleuve.

#### Verchères

- **La route Marie-Victorin :** se caractérise par la concentration de bâtiments anciens d'intérêt architectural et la présence importante d'arbres matures.

De plus, certains rangs agricoles présentent un intérêt d'ordre patrimonial, culturel ou esthétique élevé. Ils traduisent l'évolution de la structure agricole de la région par les particularités reliées aux types de bâtiments, à leur implantation, à la continuité des ensembles et au paysage agricole. Les rangs patrimoniaux les plus caractéristiques sont les suivants :

Calixa-Lavallée	Varenes	Verchères
<ul style="list-style-type: none"> <li>•Chemin de la Beauce</li> <li>•Chemin du Second-Ruisseau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Chemin du Petit-Bois</li> <li>•Chemin de Picardie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Chemin des Terres Noires d'En-Bas</li> <li>•Chemin des Terres Noires d'En-Haut</li> <li>•Rang du Petit-Côteau</li> </ul>

## Sites ponctuels

Certains sites ponctuels se distinguent par leurs caractéristiques reliées à l'archéologie, au patrimoine, à la qualité du paysage culturel, etc. Ainsi, le secteur de la Colonie des Grèves à Contrecoeur, l'île Sainte-Thérèse à Varenes et certaines percées visuelles sur la route Marie-Victorin à Contrecoeur et Verchères méritent d'être mis en évidence.



La Colonie  
des Grèves  
de  
Contrecoeur

Ce site particulier se distingue notamment par le caractère architectural des bâtiments, par les événements historiques qui y ont eu lieu, de même que par l'aspect naturel de l'environnement. De plus, un potentiel archéologique y a été identifié

C'est en raison du dépaysement qu'offre l'environnement naturel et agricole, ainsi que de la présence de vestiges archéologiques que cette île est considérée comme étant un site potentiel d'intérêt archéologique d'importance

L'île Sainte-  
Thérèse

## 3.4 Paysages d'intérêt



La présence de territoires d'intérêt naturel et bâti donne naissance à des paysages possédant un intérêt esthétique, mais aussi écologique et socioéconomique. En effet, les nombreux territoires naturels qui les composent constituent des écosystèmes qui abritent diverses espèces fauniques et floristiques. De plus, ces paysages sont aussi des milieux de vie et participent à l'attrait récréotouristique de la région.

La notion de paysage ne peut s'aborder uniquement à l'intérieur des limites administratives régionales. En effet, le paysage d'intérêt de la MRC de Marguerite-D'Youville est intimement lié aux paysages d'intérêt métropolitain dont certaines des grandes composantes, bien que souvent situées hors du territoire de la MRC, occupent une place importante dans le paysage régional. Les grandes composantes du paysage métropolitain identifiées par la CMM sont les suivantes :

- ◆ Les Montérégiennes;
- ◆ Les Basses-Laurentides;
- ◆ le relief laurentien;
- ◆ Le centre de la région (l'île de Montréal, l'île Jésus et la Rive-Sud immédiate);
- ◆ Le centre-ville de Montréal, le mont Royal et le secteur du Havre;
- ◆ L'archipel (le fleuve Saint-Laurent, les rivières et les grands bassins hydrographiques);
- ◆ Les bois métropolitains.

Le territoire de la MRC de Marguerite-D'Youville comprend plusieurs éléments structurants des paysages métropolitains : le fleuve Saint-Laurent, la route Marie-Victorin, le corridor routier de l'autoroute 20, les bois métropolitains ainsi que le mont Saint-Bruno faisant partie des Montérégiennes.

La route panoramique Marie-Victorin (route 132), d'intérêt métropolitain, plus particulièrement certaines portions localisées dans les municipalités de Contrecoeur et Verchères, se caractérisent par des percées visuelles sur le fleuve et sur le paysage agricole. Le plan d'action prévoit la protection de ces percées visuelles dans le cadre d'un plan récréotouristique à élaborer pour la route 132.

Le corridor de l'autoroute 20 possède également une importance certaine parce qu'elle constitue une porte d'entrée majeure sur le territoire régional et métropolitain. Une attention particulière devrait être portée aux aménagements de ses abords afin de présenter un paysage de qualité.

Enfin, les bois et corridors forestiers d'intérêt métropolitains (décrits au chapitre 2.4.2.1 du SAR en vigueur) sont protégés par les dispositions du document complémentaire régissant les usages autorisés et la coupe d'arbre.



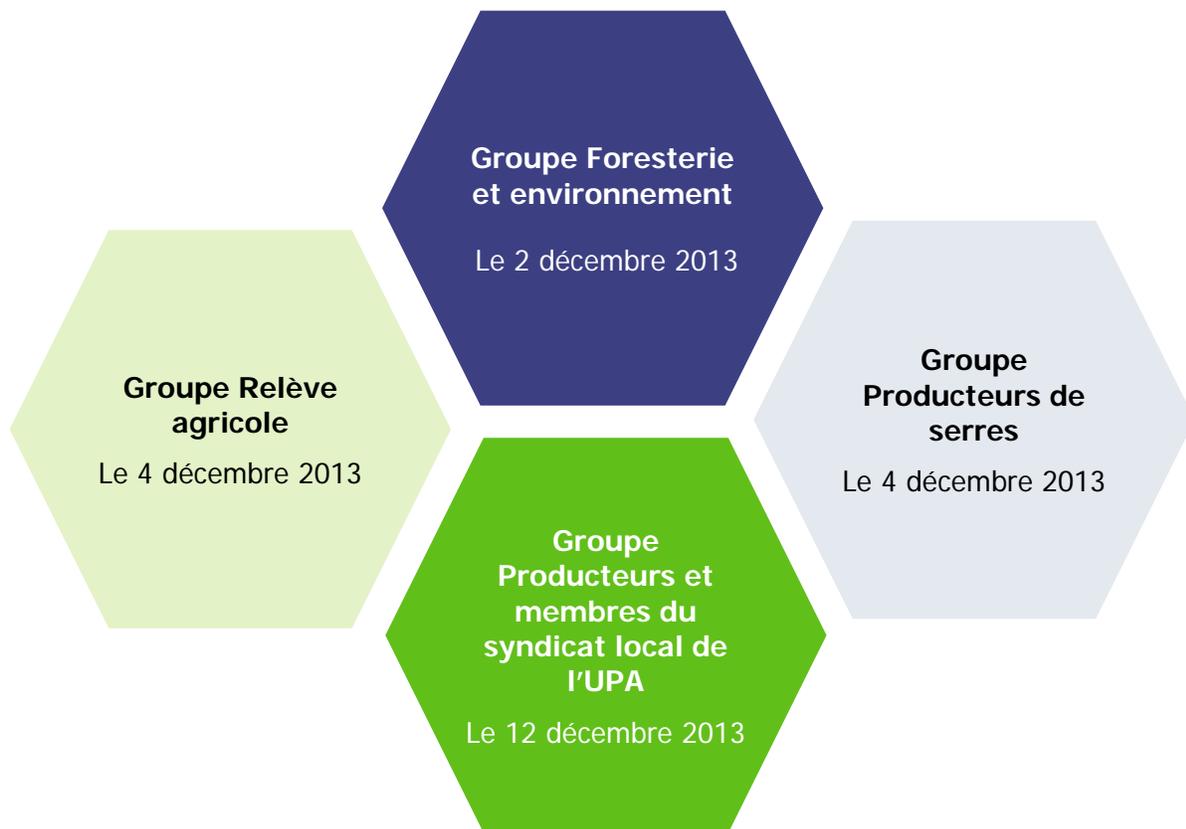


## 4. SYNTHÈSE DES CONSULTATIONS CIBLÉES





Afin de confirmer et bonifier le portrait du territoire agricole de Marguerite-D'Youville, quatre groupes de discussions ont été mis en place en décembre 2013 dans le but d'obtenir la vision de différents intervenants actifs sur le territoire de la MRC. Ainsi, les groupes suivants ont été mis en place :



Malgré une réponse timide des producteurs à la suite des invitations aux diverses rencontres ciblées, plus de 30 intervenants ont accepté l'offre de la MRC en participant à ces groupes de discussions. Lors des rencontres, plusieurs enjeux sont ressortis et ont été mentionnés à plusieurs reprises. Ces discussions ont servi principalement à élaborer le plan d'action qui sera mis en œuvre.

Afin d'obtenir un meilleur portrait de la réalité du territoire, huit questions ont été posées lors des quatre rencontres. La mise en commun des réponses obtenues a permis de faire un diagnostic de la zone agricole de la MRC.

Voici un bref résumé des propos tenus par les participants lors de ces consultations ciblées. Les éléments qui ont été mentionnés dans plus d'un groupe de discussion sont rapportés dans la section suivante. Enfin, notons que les propos sont retranscrits dans leur intégralité.

## 1. Qu'est-ce qui distingue l'agriculture de la MRC de Marguerite-D'Youville par rapport à celle du Québec?

Le prix élevé des terres rend l'agriculture du territoire très productive. Peu de champs sont laissés en friche pour cette raison.

Il y a beaucoup de morcellement de terres, le territoire est fragmenté avec plusieurs petits lots. Cet aspect explique la présence plus fréquente de « gentlemen's farmer » qui achète une partie de lot fragmenté pour entretenir une ferme, ce qui provoque une hausse dans le prix des terres et des maisons dans les zones agricoles.

La proximité de Montréal favorise la spéculation, soit les gens attendent le dézonage pour construire, soit les investisseurs y voient un bon potentiel de revenus à long terme.

La proximité de Montréal favorise les producteurs maraîchers et ceux œuvrant dans l'agrotourisme puisqu'ils sont près d'un marché de clients potentiels. Pour les producteurs de grandes cultures, cette proximité les aide à vendre et écouler rapidement leurs produits.

## 2. Quelle est, selon vous, la place qu'occupe l'agriculture dans le développement économique et social de la région de Marguerite-D'Youville?

Il y a un besoin d'éduquer les propriétaires sur les bonnes techniques de travail à utiliser afin de rentabiliser leurs productions. Cette éducation pourrait se faire à l'aide de formations annuelles.

Il y a un manque de connaissance des producteurs face aux ressources présentes sur le territoire qui peuvent les aider.

Il y a un manque de connaissance de la population concernant les retombées réelles de l'agriculture dans la région, des investissements majeurs qui y sont liés, de la machinerie, du type de culture produite, etc. Une sensibilisation auprès des résidents pourrait être faite, pour qu'ils réalisent les nombreuses retombées qu'a l'agriculture dans leur municipalité et leur expliquer d'où viennent les produits qu'ils consomment quotidiennement.

Installation de panneaux « Producteurs au travail, ralentissez » comme le font certaines municipalités comme Saint-Marc-de-Richelieu et Belœil. Verchères a installé des panneaux « Producteurs dans les champs, admirez le paysage » en 2013.

## 3. Actuellement, croyez-vous que le milieu agricole dans Marguerite-D'Youville fait face à d'importantes problématiques?

Il y a beaucoup de bureaucratie qui vient s'ajouter à la charge de travail quotidien, ce qui décourage plusieurs producteurs.

Comme la région est très scolarisée, la main-d'œuvre n'est pas intéressée à travailler dans les champs pour le salaire minimum.

Il faudrait avoir une meilleure coordination dans l'entretien des cours d'eau. Il serait intéressant si la MRC mettait en place des rencontres avec les producteurs agricoles pour discuter des problématiques qu'ils vivent avec leurs cours d'eau.

Il n'y a pas assez de produits de niche sur le territoire. Rien ne différencie la culture d'ici avec celle faite dans les autres régions.

Le prix des terres n'aide en rien l'implantation de la relève sur le territoire. Il serait intéressant si la MRC offrait des formations aux producteurs afin de les renseigner sur les différents moyens de bien transférer leur ferme. Il pourrait y avoir un accompagnement par un fiscaliste, par exemple. Le pire ennemi de l'agriculture en ce moment est le producteur qui préfère vendre à des étrangers plutôt qu'à sa propre relève afin d'avoir un meilleur prix de vente pour ses terres.

#### **4. Quelles seraient les pistes de solution permettant de soutenir le développement de l'agriculture dans la région?**

Il serait intéressant de centraliser l'information pour faciliter les producteurs quand ils ont des questions sur un sujet en particulier. Avoir un guichet central qui répond aux questions. De plus, il serait intéressant de faire connaître davantage les services offerts aux producteurs de la relève, tels les réseaux Agriconseils.

Mettre en place une table de concertation forestière, environnementale et agricole avec les employés de la MRC. De plus, il serait intéressant d'offrir du mentorat aux producteurs agricoles, au même titre que les entrepreneurs.

Inciter les producteurs à vendre leurs terres à la relève plutôt qu'à des investisseurs étrangers au milieu agricole. L'instauration d'un crédit d'impôt en taxes foncières pourrait être un incitatif.

#### **5. Quel serait notre rôle, en tant que MRC, dans le développement actuel et futur de l'agriculture de la région?**

Privilégier l'implantation de nouvelles entreprises agricoles en leur permettant de bien s'établir ou même, de grossir.

#### **6. Est-ce que la cohabitation vous semble un problème entre l'agriculteur et les autres usages sur le territoire?**

Parfois, la cohabitation est très difficile, surtout lors du travail dans les champs. La MRC devrait mettre en place une campagne de sensibilisation auprès des citoyens. Il faut faire

l'éducation de ces derniers pour leur faire comprendre les techniques de fabrication et les modes de culture dans le territoire. Leur faire voir l'importance de ce milieu pour la région, etc. Il pourrait être intéressant d'ajouter le guide « Au cœur des familles agricoles » dans les trousseaux des nouveaux arrivants.

## **7. Quelle est votre opinion face à l'agriculture pratiquée à d'autres fins que l'alimentation?**

Il serait intéressant de voir pourquoi il n'y a pas plus d'agriculture de proximité, surtout en sachant que la région dispose du bassin de la région de Montréal pour acheter ses produits de niche. Il faudrait peut-être aider les producteurs à diversifier leurs cultures.

L'apport de l'agriculture sur le paysage est à considérer, surtout grâce à l'entretien des édifices destinés à cette fin par les producteurs agricoles et sur la beauté des champs en culture.

## **8. Dans un monde idéal, comment imagineriez-vous l'agriculture dans Marguerite-D'Youville dans 20 ans?**

Les activités agrotouristiques seront beaucoup plus présentes qu'en ce moment. La sylviculture sera beaucoup plus intensive également. De plus, il y aura une production plus diversifiée qu'à ce jour.

L'agriculture comme on la connaît va rester, mais de nouveaux moyens pour cultiver vont voir le jour pour faciliter le travail des producteurs. Ces derniers devront prendre des risques et innover dans leurs méthodes de travail et leurs cultures.

---

Comme mentionné précédemment, la mise en commun des discussions de ces rencontres a été faite dans le but de dresser un diagnostic tangible de la zone agricole de Marguerite-D'Youville. Suite aux consultations ciblées, le diagnostic agricole de la MRC a pu être dressé et ce dernier a conduit à la proposition d'actions qui se retrouvent désormais dans le plan d'action du PDZA de la MRC de Marguerite-D'Youville.

---



## 5. DIAGNOSTIC





Comme toutes les régions du Québec, la MRC de Marguerite-D'Youville connaît des réalités qui la distinguent des autres, tant par ses forces ou ses faiblesses ainsi que par les éléments qui la constituent. Dans cette section, un diagnostic complet et réaliste est dressé suite à la réalisation du portrait agricole de Marguerite-D'Youville, en lien avec les quatre rencontres ciblées réalisées avec divers intervenants du territoire.

## 5.1 Constats du territoire



La zone agricole de Marguerite-D'Youville compose 80 % du territoire total de la MRC. Les municipalités de Varennes et Verchères occupent plus de 53 % de la superficie totale de la zone agricole.

Cette forte vocation agricole est en bonne partie attribuable au bon potentiel des sols en présence ainsi qu'au climat favorable (température, précipitations, etc.) de la région.

La MRC profite d'une population mieux nantie et mieux éduquée que la moyenne québécoise. Ainsi, la population n'est pas attirée par un travail manuel comme l'exige le monde agricole.

Entre 1991 et 2011, la population de la MRC a augmenté de 43,3 %, soit près de 2,2 % par année, provoquant une pression sur la zone agricole de certains secteurs du territoire.

La MRC a également une situation favorable grâce aux facteurs socioéconomiques comme un taux d'emploi de plus de 70 %, un taux de chômage inférieur à 4 %, des revenus moyens par ménage de 75 000 \$, un niveau de scolarité supérieur et une population plus jeune.

## 5.2 Constats du milieu agricole



Les revenus agricoles totaux ont augmenté de 15 855 273 \$, passant de 30 170 565 \$ en 2004 à 46 025 838 \$ en 2010. Malgré cette augmentation, les revenus agricoles sont inférieurs à ceux de la Couronne Sud entre 2004 et 2010.

Le secteur agricole connaît une importante mutation depuis 1998. La production animale est délaissée sur le territoire, au profit de la grande culture.

Seuls 62,9 hectares de terres en friche ont un réel potentiel de remise en culture théorique avant la prise en compte de la réglementation sur les exploitations agricoles. 227 hectares peuvent, quant à elles, avoir un potentiel d'exploitation agroforestière ou de foresterie.

On remarque une certaine diversification dans le domaine de la culture de fruits et légumes. La crise du nématode doré, subie à Saint-Amable en 2006, a forcé la mise en place de nouvelles productions végétales.

On remarque peu de production biologique sur le territoire.

La municipalité de Verchères se distingue des autres municipalités de la MRC en s'accaparant plus de 50 % des revenus totaux générés dans la MRC et dont les revenus à l'hectare sont les plus élevés.

La relève agricole se dirige plutôt vers les grandes cultures que vers de nouvelles productions.

Il y a une légère augmentation quant au taux de location des terres agricoles entre 2004 et 2010. C'est à Calixa-Lavallée et Sainte-Julie où cette hausse est davantage remarquée. Varennes, quant à elle, a vu son taux de location baisser de plus de 14 % pour cette même période.

Le CLD de Marguerite-D'Youville travaille sur plusieurs projets en recherche et développement relié à la zone agricole, tels le CRÉSI et la culture du chanvre industriel.

On observe une volonté de quelques producteurs à s'associer afin de créer un marché de proximité dans une municipalité de la MRC.

On constate une augmentation des exigences liées à la réglementation et aux normes apportant avec elles son lot de contraintes pour les producteurs.

L'apport économique des activités agricoles, en regard notamment du prix des terres, de la machinerie et de l'entretien, est méconnu par la population en générale.

Le mode d'implantation et les caractéristiques des bâtiments sur les rangs agricoles façonnent et enrichissent le paysage de la MRC.

L'entretien des cours d'eau est problématique et des améliorations en ce sens devraient être apportées notamment dans la coordination des travaux.

Un besoin d'information et d'accompagnement par des experts en place dans la région est ressenti par les producteurs.

## 5.3 Constats du milieu forestier



La présence d'activités de VTT soulève des problématiques de cohabitation dans les bois de la MRC. Les passages fréquents et mal balisés peuvent nuire à certaines productions agricoles.

Les bois du territoire sont de bonne qualité et bien entretenus malgré leur morcellement foncier de faible superficie.

On constate un manque de formation sur la façon d'entretenir sa forêt par les nouveaux propriétaires forestiers. L'ampleur du travail et les techniques nécessaires pour maintenir un bon niveau de rendement de sa forêt sont méconnues.

## 5.4 Forces et faiblesses du territoire



### FORCES

• La MRC profite d'un climat favorable.

• La zone agricole couvre 80 % du territoire de la MRC et les sols y sont d'excellente qualité.

• La présence du fleuve Saint-Laurent, des nombreux rangs patrimoniaux, sans oublier le mode d'implantation et les caractéristiques des bâtiments sur les rangs agricoles, façonnent et enrichissent le paysage d'yovillois.

• Les terres agricoles de la MRC connaissent une utilisation maximale, peu d'entre elles sont sous-utilisées. D'ailleurs, seuls 62,9 hectares de terres laissées en friches ont un potentiel de remise en culture.

• La bourse annuelle d'accompagnement à la relève agricole, octroyée par le CLD de Marguerite D'Youville en collaboration avec d'autres partenaires, permet de soutenir la relève.

• La présence de l'usine Éthanol Greenfield à Varennes procure une stabilité de revenus aux producteurs de maïs.

• Le CLD de Marguerite-D'Youville est proactif dans le domaine de la recherche et de la diversification des cultures.

• Verchères se distingue des autres municipalités du territoire avec 50 % des revenus totaux générés dans la MRC.

• Présence de l'Exposition agricole de Calixa-Lavallée.

## FAIBLESSES

• Incertitudes relatives aux transferts des entreprises agricoles du territoire.

• Le taux de location des terres agricoles est élevé et les travaux d'amélioration des sols, tels le drainage et le nivellement, ne sont donc pas une priorité, autant pour le propriétaire que pour le locataire.

• Présence de nombreux lots boisés ayant un morcellement foncier de faible superficie.

• On remarque un certain individualisme des producteurs agricoles.

• Malgré une hausse des revenus agricoles totaux pour le territoire, le revenu à l'hectare reste inférieur à celui de la Couronne Sud de Montréal.

• Méconnaissance des réalités agricoles par les citadins et les néo-ruraux.

• Cohabitation, sur les voies publiques, entre le monde agricole et le monde urbain plus difficile lors des périodes de travail intensif au champ.

• Méconnaissance du potentiel forestier et agroforestier.

• On remarque très peu de production biologique sur le territoire..

# OPPORTUNITÉS

•L'implantation d'un centre de recherche (CRESI) sur le territoire vient documenter les diverses réalités reliées aux phytopathologies de la pomme de terre et autres cultures de rotation.

•Diversification dans la culture de fruits et de légumes. La zone agricole couvre 80 % du territoire de la MRC et les sols y sont d'excellente qualité.

•Proximité de la région avec les grands centres, tels Montréal et l'Agglomération de Longueuil.

•Présence de l'usine Éthanol Greenfield et ses projets d'implantation de culture du millet perlé et de la betterave à sucre sur le territoire.

•Situation géographique enviable de la région, par la présence des autoroutes 20 et 30, permet un accès rapide pour la vente et l'écoulement des cultures du territoire.

•Volonté de quelques producteurs à s'associer afin de créer un marché local de proximité à Sainte-Julie et Verchères.

•Remise en culture des terres en friches.

•Mise en valeur de la ressource forestière et développement de projets agroforestiers.

•Développement d'activités complémentaires à la ferme, comme l'agrotourisme.

•La qualité et le bon entretien des boisées du territoire.

•Mise en valeur du paysage agricole d'yovillois.

•Les hectares en culture sont majoritairement voués aux grandes cultures.

# CONTRAINTES

• L'attrait que procure la stabilité des revenus associés à la production de maïs-grain favorise cette culture au détriment des autres.

• La hausse constante du coût des terres décourage certains producteurs de la relève à racheter le fond de terre familial.

• En raison des conditions socio-économiques enviables et de la concurrence des emplois industriels, l'accès à la main-d'œuvre est difficile pour les exploitants agricoles.

• La complexité des différentes réglementations n'incite pas les producteurs agricoles à se lancer dans la transformation à la ferme.

• La pression urbaine présente dans certaines municipalités.

• La présence importante de terres louées.

• La présence de nombreux lots boisés ou en culture morcelée.

• La méconnaissance des réalités entourant l'exploitation du gaz de schiste quant à l'empreinte environnementale, à la dynamique et au paysage agricole.

## 5.5 Enjeux du territoire agricole



Des constats, forces, faiblesses, contraintes et opportunités reliées au milieu agricole du territoire, sont ressortis des enjeux qui ont été jugés prioritaires et sur lesquels la MRC désire travailler en premier au cours des prochaines années. Ces enjeux orienteront les actions que la MRC veut mettre en œuvre dans son PDZA.

### Enjeu 1 : Soutien à la relève et aux exploitations agricoles

Lors de la consultation ciblée organisée avec les producteurs de la relève agricole, un des enjeux identifiés a été la difficulté que connaissent ces derniers à s'implanter dans ce secteur. Alors que le transfert à une relève apparentée est déjà un défi, les difficultés à surmonter sont encore plus grandes pour l'établissement de futurs producteurs non apparentés ou le démarrage d'une exploitation agricole, notamment en raison des coûts pour acquérir des terres et de la machinerie.

L'aide apportée aux producteurs agricoles peut se faire de différentes façons, il est toutefois nécessaire de prendre en considération leurs besoins réels et voir la façon dont ils peuvent être aidés concrètement. Peu de producteurs se dirigent vers le CLD lorsqu'ils désirent acheter un fond de terre ou même procéder à l'expansion de leur entreprise. Il serait intéressant de voir les raisons pour lesquelles les producteurs ne profitent pas davantage des services du CLD. Des actions en ce sens devront être considérées afin que cette instance devienne, éventuellement, une porte d'entrée de plus en plus utilisée par ces entrepreneurs.

Par ailleurs, de nombreux acteurs, provenant de divers secteurs agricoles, travaillent activement pour aider et guider les producteurs dans leur travail. Bien que la plupart de ceux-ci savent vers quelles ressources se tourner en cas de besoin, il est malheureusement constaté que certains producteurs ne connaissent l'ampleur des ressources auxquelles ils peuvent se référer afin d'obtenir de l'information supplémentaire aidant à bonifier leurs méthodes de travail.

Pour cette raison, l'accès à l'information auprès des producteurs agricoles devra être considéré et nécessitera des discussions afin de s'assurer que tous reçoivent l'aide nécessaire au bon fonctionnement de leur entreprise.

Plusieurs formations, colloques et journées de perfectionnement sont déjà offerts autant par le réseau Agriconseils, que par des formateurs de l'AFM, sans oublier l'UPA et le MAPAQ. Il faudrait simplement s'assurer que les producteurs en besoin puissent recevoir les offres de perfectionnement répondant à leurs besoins.

## **Enjeu 2 : Communication et concertation entre les producteurs et les intervenants environnementaux : boisés et cours d'eau**

Certaines problématiques vécues par les producteurs agricoles ne sont pas assez documentées pour que de réelles solutions soient mises en place, en vue de contrer les problèmes présents.

La MRC dispose de peu de données concernant la production forestière réalisée sur son territoire. La présence de producteurs et d'intervenants forestiers, lors du groupe de discussion Foresterie et environnement, a permis de prendre contact et de voir la dynamique du territoire. Il importe de poursuivre ces rencontres avec les personnes concernées par ce secteur afin de maintenir et accroître les informations touchant cette production.

La gestion de l'entretien des cours d'eau se veut également un élément préoccupant pour plusieurs producteurs. Les délais et les méthodes de réalisation sont parfois problématiques pour certains d'entre eux. Offrir une tribune pour les producteurs connaissant ces réalités devient, en quelque sorte, une priorité sur laquelle la MRC désire se pencher. Pour cette raison, des actions concrètes seront proposées en vue de bonifier les relations qu'a la MRC avec les producteurs agricoles, en particulier, notamment dans l'entretien des cours d'eau.

## **Enjeu 3 : Mise en valeur des paysages**

La présence du fleuve Saint-Laurent, sans oublier les nombreux rangs patrimoniaux et bâtiments agricoles d'intérêts, vient augmenter la beauté du territoire et rend le paysage d'yovillois pittoresque. Une étude de caractérisation de ces paysages serait à prévoir afin de documenter le territoire.

Des caractéristiques identitaires différencient la MRC de Marguerite-D'Youville avec les autres MRC de la Montérégie. La présence de granges en bois, les nombreux champs en grandes cultures, de même que la présence de fermes d'élevage, ne sont que quelques exemples des traits particuliers qu'il serait intéressant de documenter.

## **Enjeu 4 : Cohabitation harmonieuse entre les communautés agricoles et non agricoles**

La cohabitation entre les producteurs et les résidents est parfois difficile, principalement lors du travail intensif dans les champs. Pour les prochaines années, des actions devront être réalisées pour faire davantage connaître les différentes réalités qui touchent le milieu agricole.

Les investissements générés par les producteurs agricoles, les cultures réalisées sur le territoire, la sensibilisation au respect et à la courtoisie lors des déplacements de machineries agricoles dans les rangs du territoire, ne sont que quelques exemples de réalités qui sont malheureusement trop peu connus de la population en générale, particulièrement celle vivant à proximité des producteurs agricoles. Des moyens de sensibilisation et d'appel au respect seront mis en place dans les prochaines années pour contrer cette réalité.

## Enjeu 5 : Développement et diversification des productions agricoles

Comme le CLD est proactif dans la recherche et le développement de nouvelles techniques agricoles, cet enjeu est considéré comme primordial pour la diversification et la bonification des méthodes et des cultures présentes sur le territoire. L'implantation du chanvre industriel, de vignobles et d'autres nouvelles productions ajoute une nouvelle dimension au dynamisme du secteur agricole sur le territoire.

Comme cet élément est très important pour la MRC, mais surtout pour le CLD qui mise sur ces nouvelles productions, cet enjeu se veut une priorité pour les prochaines années.



*Chanvre industriel à Saint-Amable*



*Fête des Vendanges à Saint-Amable*





## 6. ÉNONCÉ DE VISION





La MRC de Marguerite-D'Youville, dans le cadre de la mise à jour de son SAR, en concordance avec les exigences du PMAD de la CMM, s'est donné une vision à long terme concernant la zone agricole de son territoire, suite à la planification stratégique réalisée durant le processus de rédaction en 2012. Celle-ci devient, en quelque sorte, l'élément central orientant les actions prévues au présent PDZA, de même que la concordance de celui-ci au PMAD de la CMM.

Un exercice de concertation entre les maires a été réalisé en début d'exercice afin d'obtenir une vision d'ensemble du territoire que ces derniers souhaitent développer au cours des prochaines années. Ainsi, l'énoncé de vision qui orientera les années à venir en termes d'agriculture est le suivant :



**« D'ici vingt ans, la MRC de Marguerite-D'Youville sera devenue un modèle d'occupation durable et de vitalité, respectant les particularités de ses communautés. Elle aura su profiter pleinement de tous ses potentiels, tant au plan économique, agricole, culturel, social et environnemental, dans un contexte où s'harmonisent les caractères urbains et ruraux, le tout dans le but d'offrir à ses résidants et résidantes un milieu de vie attirant. »**

De cette vision d'ensemble, les maires, en collaboration avec le service de l'aménagement de la MRC de Marguerite-D'Youville, ont convenu de proposer treize actions à réaliser d'ici les cinq prochaines années, soit d'ici 2019.





# 7. PLAN D'ACTION





Grâce aux travaux découlant de la rédaction du présent PDZA, une meilleure connaissance du milieu agricole a permis d'établir un plan d'action qui concorde avec les attentes et besoins réels du milieu. Un diagnostic représentatif des réalités du territoire agricole d'youvillois a été dressé. De ce dernier, des constats et des enjeux ont été déterminés et serviront de base pour la mise en place du Plan d'action quinquennal (2014-2019). Les treize actions du plan d'action sont donc conformes aux cinq enjeux prioritaires avec lesquels la MRC et le CLD désirent travailler.

La MRC de Marguerite-D'Youville, avec la rédaction du présent PDZA, désire d'ailleurs donner une pérennité au projet en insérant une partie du document dans le PALÉE du CLD de Marguerite-D'Youville, dont la mise à jour a été réalisée au cours de la même période. Ainsi, dans le PALÉE du CLD se retrouvent les actions en lien avec le développement économique et entrepreneurial du milieu agricole. De cette façon, la MRC et le CLD travailleront conjointement à rendre l'agriculture du territoire mieux soutenue par les diverses ressources en place. Pour ce faire, le CCA de la MRC devient, par cette volonté, le comité de la Filière agriculture du CLD avec lequel cet organisme s'appuiera au cours des cinq prochaines années pour la mise à jour annuelle de son PALÉE.

Le PDZA, tout comme le PALÉE du CLD, se veut évolutif et opportuniste. Ainsi, les actions du présent plan d'action sont vouées à évoluer durant les cinq prochaines années. Certaines actions, principalement celles à long terme, pourraient connaître une modification mineure, autant dans l'action elle-même que dans les moyens pour les réaliser.

Ainsi, après plus de 18 mois de travail, voici les actions qui ont été retenues pour le prochain plan d'action du PDZA, ainsi que les divers intervenants qui seront en support à la MRC dans la mise en place concrète de ces actions.



*Exposition agricole  
de Calixa-Lavallée*

## Plan d'action PDZA 2014-2019

ACTIONS		MOYENS	ENJEUX	RESPONSABLES	PARTENAIRES	BUDGET	ÉCHÉANCIER
1.	Promouvoir et intégrer le mentorat d'affaires avec les producteurs de la relève agricole.	Ajouter le volet agricole à la Cellule de mentorat d'affaires pour la région de Marguerite-D'Youville.	1	CLD	Cellule de mentorat	\$	Court terme
2.	Favoriser le transfert des exploitations à la relève agricole.	Tenir des formations sur le transfert d'une ferme aux producteurs de la relève, dans la MRC.	1	MRC, CLD	ITA, MAPAQ	\$\$	Court terme
3.	Mettre en place un guichet unique d'information pour les producteurs agricoles et forestiers.	Documenter l'offre de service des intervenants présents en vue de guider et orienter convenablement les producteurs qui désirent obtenir de l'information vers les instances déjà en place, tel le réseau Agriconseils.	1	CLD	MRC, MAPAQ, Réseau Agriconseils	\$	Court terme
4.	Mettre en place une table de concertation et de consultation agroforestière.	Tenir minimalement une rencontre par année pour présenter aux producteurs, les nombreuses ressources présentes afin de contrer au manque de connaissance des gens du milieu forestier envers tous les intervenants terrains.	2	MRC	AFM, NAQ, UPA	\$	Court terme
5.	Bonifier la composition et le mandat du comité de gestion des cours d'eau.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Tenir minimalement deux rencontres par année en vue d'assurer le suivi administratif des interventions effectuées par la MRC dans les cours d'eau. Le comité fera également des recommandations au conseil sur les orientations que la MRC devrait retenir à l'égard de la gestion des cours d'eau du territoire.</li> <li>2. Mettre en place un processus afin d'accélérer l'entretien des cours d'eau en milieu agricole, notamment en traitant les demandes faites à la MRC plus rapidement.</li> </ol>	2	MRC	UPA	\$	Court terme

ACTIONS		MOYENS	ENJEUX	RESPONSABLES	PARTENAIRES	BUDGET	ÉCHÉANCIER
6.	Mettre en place un marché local de proximité.	Aider les municipalités de Sainte-Julie et Verchères et leurs producteurs maraichers à implanter un marché local de proximité. Évaluer la possibilité d'étendre ce dernier dans les autres municipalités de la MRC en vue d'en faire un marché itinérant durant la période des récoltes.	5	CLD		\$	Court terme
7.	Mettre en valeur et caractériser le paysage agricole d'youvillois.	Documenter le potentiel paysager agricole d'youvillois en s'associant avec le milieu universitaire.	3	MRC	UdeM	\$\$\$	Court terme
8.	Sensibiliser des résidents en zone agricole de la vie agricole du territoire.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Ajouter « Le guide du bon voisinage » de l'organisme Au Cœur des Familles agricoles, dans les trousseaux des nouveaux résidents.</li> <li>2. Installer des panneaux d'avertissement annonçant les travaux agricoles dans les rangs utilisés par les producteurs et les résidents du territoire.</li> <li>3. Évaluer la possibilité d'établir un service de médiation citoyenne, avec les organismes en place, afin de résoudre certains conflits entre les producteurs et les résidents.</li> </ol>	4	MRC	Les six municipalités de la MRC, organismes en médiation citoyenne du territoire, UPA	\$\$\$	Moyen terme
9.	Mettre en place le Centre de recherche Solonema International.	Poursuivre les travaux pour l'implantation du CRÉSI à Saint-Amable qui sera responsable de la recherche appliquée, concernant les meilleures technologies et pratiques à la lutte aux différentes phytopathologies et sur la biologie moléculaire du nématode doré. Ces activités permettront de former une nouvelle génération de chercheurs qui pourront œuvrer par la suite, dans les secteurs de l'horticulture et les grandes cultures.	5	CLD		\$\$\$	Moyen terme

ACTIONS		MOYENS	ENJEUX	RESPONSABLES	PARTENAIRES	BUDGET	ÉCHÉANCIER
10.	Évaluer le potentiel et favoriser la remise en culture des terres en friches sur le territoire.	Caractériser finement les terres en friches ayant un potentiel réel de remise en culture.	1, 5	MRC		\$\$	Moyen terme
11.	Poursuivre la diversification et l'innovation de la production agricole.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Créer une table d'innovation agricole avec des partenaires experts pour réfléchir et proposer de nouveaux créneaux agricoles et ainsi pousser encore plus loin les actions novatrices déjà entreprises par le CLD de Marguerite-D'Youville.</li> <li>2. Créer un programme d'aide, en collaboration avec des ressources expertes, pour les entrepreneurs agricoles qui souhaiteraient démarrer ou tester une production novatrice ou encore, diversifier leur entreprise, notamment avec les cultures abritées.</li> </ol>	5	CLD		\$\$\$	Long terme
12.	Valoriser les biomasses.	Réaliser une étude de faisabilité d'un projet de valorisation et mettre en valeur de nouvelles technologies.	5	CLD, MRC	SÉMECS	\$\$\$	Long terme
13.	Documenter le phénomène de la spéculation foncière et de l'accaparement des terres dans la MRC de Marguerite-D'Youville.	Caractériser les terres en location sur le territoire de Marguerite-D'Youville.	5	MRC	MAPAQ	\$\$	Long terme



## 8. CONSULTATION PUBLIQUE





Comme le PDZA se veut un document de concertation avec un maximum d'intervenants agricoles possibles, la MRC a tenu une consultation publique le jeudi 10 avril 2014, lors de laquelle plus de 50 producteurs et acteurs agricoles étaient au rendez-vous.

La présente section précise les modalités de publication de l'avis, le déroulement de la consultation et un résumé des discussions exprimés par les personnes présentes à cette assemblée.

## Publication de l'avis

La MRC de Marguerite-D'Youville a informé la population de la tenue de la consultation publique par l'intermédiaire du journal La Relève diffusé sur l'ensemble du territoire. De plus, une lettre d'invitation a également été envoyée avec la participation du MAPAQ, aux 190 producteurs du territoire. La lettre a été rédigée par la MRC, mais les étiquettes d'envoi ont, quant à elles, été imprimées et collées par les employés du MAPAQ afin de garder la confidentialité des coordonnées des producteurs.

## Déroulement de la consultation publique

La consultation publique s'est déroulée de la façon suivante :

1. Mot de bienvenue de madame Suzanne Roy, préfet de la MRC de Marguerite-D'Youville;
2. Présentation du PDZA (contexte, comités de travail, portrait de la zone agricole, diagnostic, constats, plan d'action et énoncé de vision);
3. Période de questions sur le contenu de la présentation;
4. Explication des prochaines étapes de réalisation du PDZA;
5. Mot de remerciement par la préfet de la MRC de Marguerite-D'Youville;
6. Fin de l'assemblée de consultation publique.

## Résumé des interventions lors de la consultation publique

La pression sur la zone agricole, par des projets industriels et résidentiels, notamment avec le déplacement du transport lourd et le changement de vocation de rangs généralement utilisés pour l'agriculture, pourrait nuire au développement de la zone agricole d'yovilloise.

L'utilisation des terres agricoles pour la production de culture à des fins autres qu'alimentaire, par la vente de maïs à l'entreprise Éthanol Greenfield, par exemple, viendrait amputer la région de produits locaux et semble problématique pour certains résidents du territoire.

La problématique de l'appauvrissement des sols par l'érosion et l'omniprésence des grandes cultures sur le territoire semblent inquiéter certains résidents en zone agricole.

Les règlements municipaux sont parfois plus sévères que ceux des gouvernements provinciaux et fédéraux. Une adaptation devrait être possible par les municipalités lorsqu'un producteur désire s'implanter sur leur territoire.

Il y a plusieurs problématiques concernant l'amélioration foncière que désirent faire les producteurs, et l'aide des ministères responsables du dossier agricole est difficilement accessible.

Les problèmes de cohabitation entre les résidents et les producteurs agricoles pourraient être réglés si un service de médiation citoyenne était présent. Ainsi, lors de conflits, les personnes touchées pourraient faire appel à une ressource neutre afin de trouver un compromis entre les deux parties.

La gestion des cours d'eau est très problématique et les relations qu'entretiennent les producteurs agricoles avec les employés de la MRC dans ce dossier sont conflictuelles. Il devrait être plus simple de faire entretenir les cours d'eau agricoles et le délai ne devrait pas être aussi long.

Les Fonds d'investissements de la Relève agricole (FIRA) facilitent l'acquisition des terres agricoles par la relève.

L'étude des terres en friches sur le territoire est très « macro ». L'idéal serait d'aller sur le terrain et analyser le réel potentiel des terres en friches afin de trouver les meilleurs moyens pour remettre ces terres en culture.

La croissance agricole de la MRC pourrait se faire par des projets d'agroforesteries (comme l'ail des bois, les champignons sauvages, etc.) et par des projets de culture biologique de petites envergures (10 hectares et moins) afin d'éviter le déboisement des terres partiellement en friche ou d'entraver le REA.





## 12. REMERCIEMENTS





---

**CE DOCUMENT A ÉTÉ PRODUIT PAR LA MRC  
DE MARGUERITE-D'YOUVILLE, EN COLLABORATION  
AVEC LE CLD DE MARGUERITE-D'YOUVILLE**



---

### **Équipe de coordination et rédaction**

MME MARIE-PIER BEAUDOIN, chargée de projet, MRC de Marguerite-D'Youville

M. FRANÇOIS LESTAGE, urbaniste, coordonnateur à l'aménagement, MRC de Marguerite-D'Youville

### **Membres du comité technique en aménagement**

M. PIERRE-LUC BLANCHARD, directeur du service de l'urbanisme, ville de Sainte-Julie

M. CLAUDE GEOFFRION, directeur général, municipalité de Calixa-Lavallée

M. MARTIN MASSICOTTE, directeur de l'urbanisme, municipalité de Verchères

M. FRÉDÉRIC NEULT, directeur du secteur de l'urbanisme, municipalité de Saint-Amable

M. MARC PROULX, directeur des services techniques, ville de Contrecoeur

M. DOMINIC SCULLY, directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement, ville de Varennes

### **Membres du comité technique agricole**

M. ALEXANDRE BÉLISLE, maire, municipalité de Verchères

M. LUC BISSONNETTE, agriculteur

M. ALBERT CHAGNON, agriculteur

M. FRANÇOIS GAMACHE, maire, municipalité de Saint-Amable

M. SYLVAIN HANDFIELD, agriculteur

M. DANIEL PLOUFFE, maire, municipalité de Calixa-Lavallée

M. GUY SABOURIN, agriculteur

M. DONALD SAVARIA, citoyen (depuis janvier 2014)

M. MARC ST-CERNY, citoyen (jusqu'en décembre 2013)

## Membres du comité de suivi

M. STÉPHANE BÉGIN, conseiller en aménagement, Direction métropolitaine de l'aménagement et des affaires municipales, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

M. SYLVAIN BERTHIAUME, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC de Marguerite-D'Youville

M. BRUNO LAVOIE, coordonnateur au développement économique, CLD de Marguerite-D'Youville

MME SARAH LANDRY, conseillère en aménagement et développement rural, Direction régionale de la Montérégie Est, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

M. VINCENT ROBILLARD, conseiller en recherche – Aménagement du territoire métropolitain, Communauté métropolitaine de Montréal

MME ÉVELYNE SOREL, conseillère en aménagement et en environnement, Fédération de l'UPA de la Montérégie

MME ÉVELYNE VOULIGNY, conseillère en aménagement et développement rural, Direction régionale de la Montérégie Est, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

## Cartographie

MME MYLÈNE ÉLÉMENT, technicienne en géomatique, MRC de Marguerite-D'Youville

## Révision linguistique et mise en page

MME SELVI DEMIRYUREK, adjointe administrative, CLD de Marguerite-D'Youville

---

Le conseil des maires de la MRC de Marguerite-D'Youville tient à souligner l'excellente collaboration des membres du comité technique agricole, du comité technique en aménagement ainsi que du comité de suivi qui, tout au long du processus d'élaboration du PDZA, ont fait preuve d'une implication exemplaire.

Le conseil profite également de l'occasion pour remercier ses partenaires financiers, soit la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec (MAMROT).



Communauté métropolitaine  
de Montréal

Affaires municipales,  
Régions et Occupation  
du territoire

Québec 



## 10. LISTE DES ACRONYMES





<b>AFM</b>	Agence forestière de la Montérégie
<b>CCA</b>	Comité consultatif agricole
<b>CCAM</b>	Comité consultatif en aménagement
<b>CLD</b>	Centre local de développement
<b>CMM</b>	Communauté métropolitaine de Montréal
<b>CPTAQ</b>	Commission de protection du territoire agricole du Québec
<b>EFE</b>	Écosystèmes forestiers exceptionnels
<b>HA</b>	Hectare
<b>KM</b>	Kilomètre
<b>MAMROT</b>	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
<b>MAPAQ</b>	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
<b>MDDEFP</b>	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
<b>MRC</b>	Municipalité régionale de comté
<b>MRN</b>	Ministère des Ressources naturelles
<b>MTQ</b>	Ministère des Transports du Québec
<b>PALÉE</b>	Plan d'action local pour l'économie et l'emploi
<b>PDZA</b>	Plan de développement de la zone agricole
<b>PMAD</b>	Plan métropolitain d'aménagement et de développement
<b>REA</b>	Règlement sur les exploitations agricoles
<b>SAR</b>	Schéma d'aménagement révisé
<b>SDE</b>	Société de développement économique
<b>SÉMECS</b>	Société d'économie mixte de l'est de la couronne sud
<b>UA</b>	Unité animale
<b>UdeM</b>	Université de Montréal
<b>UPA</b>	Union des producteurs agricoles





# 11. BIBLIOGRAPHIE



Chaire de recherche du Canada en droit de l'environnement, Université Laval, décembre 2012. *Évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste. Description de la législation québécoise encadrant les activités d'exploration et d'exploitation des gaz de schiste (L2-1)*. 52 pages.

Commission de protection du territoire agricole. *Rapports annuels 2001-2002, 2002-2003, 2003-2004, 2004-2005, 2005-2006, 2006-2007, 2007-2008, 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012, Données sur le territoire en zone agricole par région administrative, par MRC et autres entités territoriales*.

Commission de protection du territoire agricole. *Décision numéro 233976, septembre 1996. Décision numéro 352079, février 2008. Décision numéro 351519, octobre 2007. Décision numéro 350642, décembre 2011*.

Communauté métropolitaine de Montréal, septembre 2013. *Cadre de référence administratif du Corridor forestier du mont Saint-Bruno. Trame verte et bleue du Grand Montréal*. 15 pages.

Communauté métropolitaine de Montréal, avril 2013. *Caractérisation des principales friches herbacées et arbustives en zone agricole*. 21 pages.

Communauté métropolitaine de Montréal. *Favoriser une occupation optimale en augmentant la superficie des terres en culture*. Site Internet du PMAD.

Communauté métropolitaine de Montréal, septembre 2013. *Identification et protection des bois et des corridors forestiers métropolitains*. 38 pages.

Communauté métropolitaine de Montréal, avril 2012. *Perspective du Grand Montréal*. 8 pages.

DAA Stratégies, juin 2012. *Détermination des objectifs de la MRC de Marguerite-D'Youville. Diagnostic et enjeux*. 74 pages.

L'Union des producteurs agricoles, 2013. *La trousse d'information PDZA; Les plans de développement de la zone agricole et la valorisation des terres en friches*. 5 pages

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 2013. *Données complémentaires pour l'élaboration d'un portrait de l'agriculture dans la MRC de Marguerite-D'Youville*. 14 pages.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 2011. *Plan de développement de la zone agricole. Guide d'élaboration*. 42 pages.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et Communauté métropolitaine de Montréal, décembre 2012. *Portrait statistique agricole de la MRC de Marguerite-D'Youville, version modifiée*. 15 pages.

Municipalité régionale de comté de Lajemmerais, 2005. *Schéma d'aménagement révisé*. 164 pages.

Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville, mars 2014. *Mémoire Gaz de schiste, présenté à la Commission des transports et de l'environnement*. 9 pages.

Société de Développement Économique de la Rive-Sud de Montréal, juin 1998. *Plan stratégique de développement et de mise en valeur de l'agroalimentaire, MRC de Lajemmerais*. 131 pages.

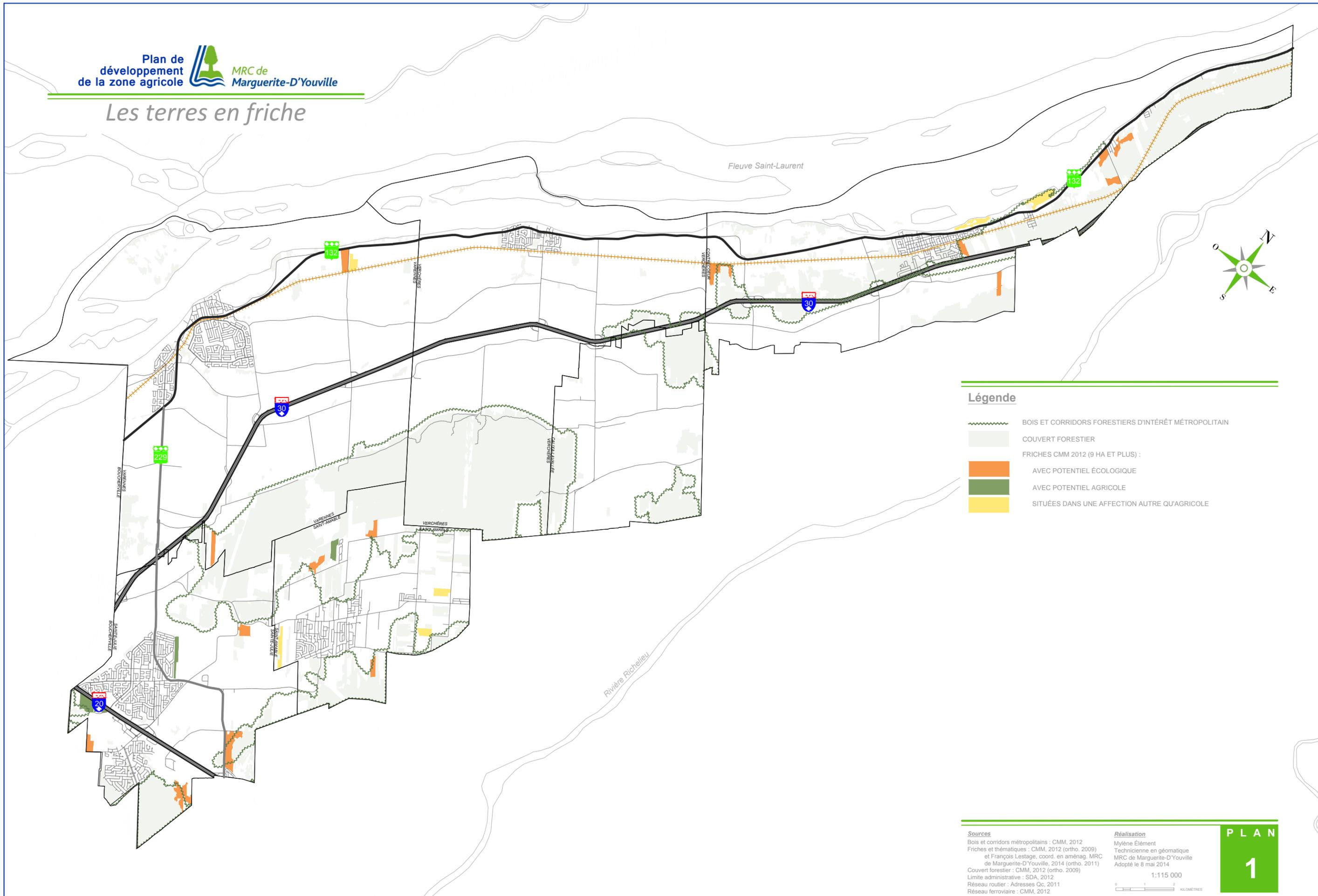
Urgel Delisle et associés, décembre 1994. *Document d'appoint concernant l'agriculture, révision du schéma d'aménagement*. 51 pages.



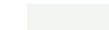
## 12. ANNEXES CARTOGRAPHIQUES



# Les terres en friche



### Légende

-  BOIS ET CORRIDORS FORESTIERS D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN
-  COUVERT FORESTIER
- FRICHES CMM 2012 (9 HA ET PLUS) :
-  AVEC POTENTIEL ÉCOLOGIQUE
-  AVEC POTENTIEL AGRICOLE
-  SITUÉES DANS UNE AFFECTATION AUTRE QU'AGRICOLE

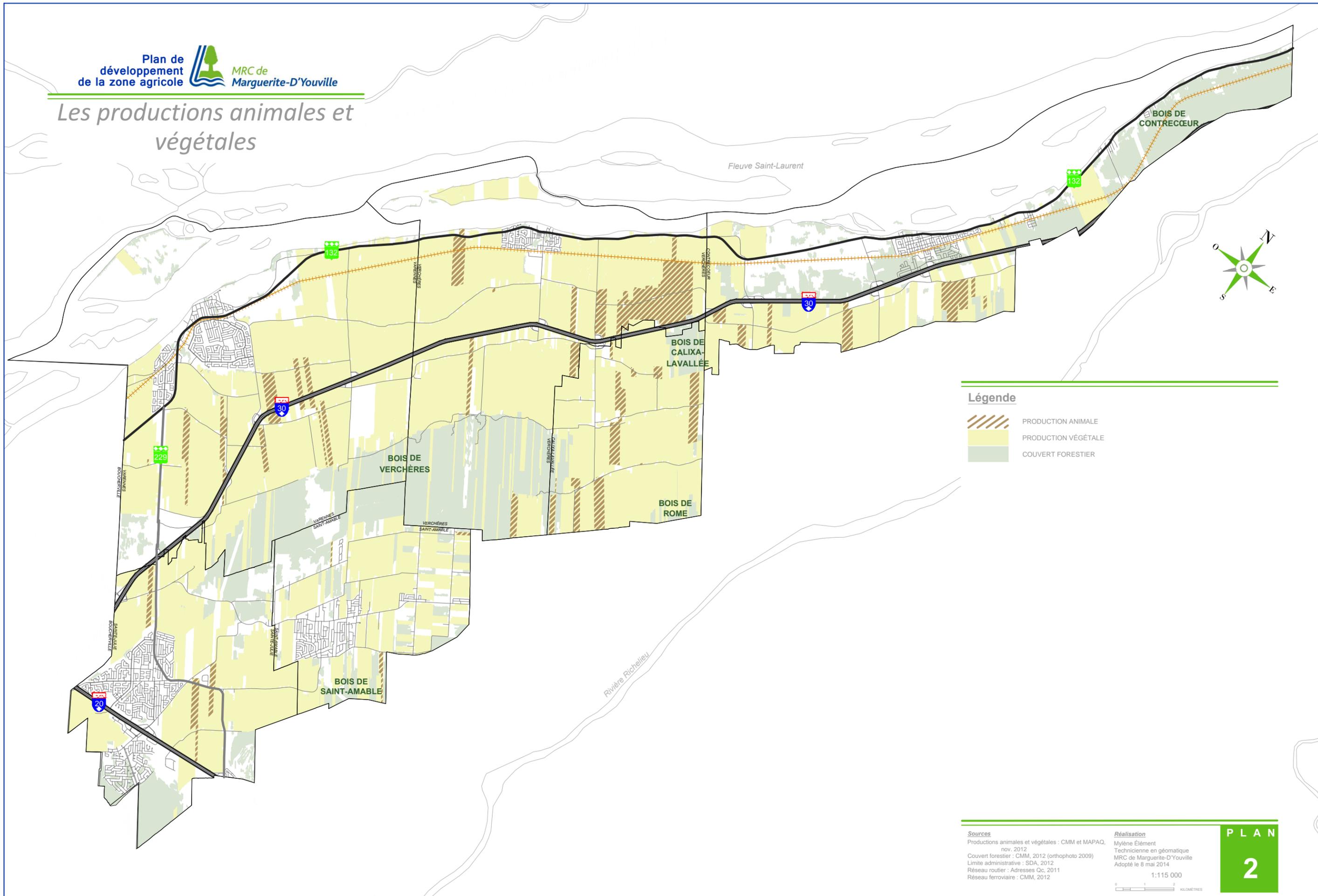
**Sources**  
 Bois et corridors métropolitains : CMM, 2012  
 Friches et thématiques : CMM, 2012 (ortho. 2009) et François Lestage, coord. en aménag. MRC de Marguerite-D'Youville, 2014 (ortho. 2011)  
 Couvert forestier : CMM, 2012 (ortho. 2009)  
 Limite administrative : SDA, 2012  
 Réseau routier : Adresses Qc, 2011  
 Réseau ferroviaire : CMM, 2012

**Réalisation**  
 Mylène Élément  
 Technicienne en géomatique  
 MRC de Marguerite-D'Youville  
 Adopté le 8 mai 2014

1:115 000



# Les productions animales et végétales



**Légende**

-  PRODUCTION ANIMALE
-  PRODUCTION VÉGÉTALE
-  COUVERT FORESTIER

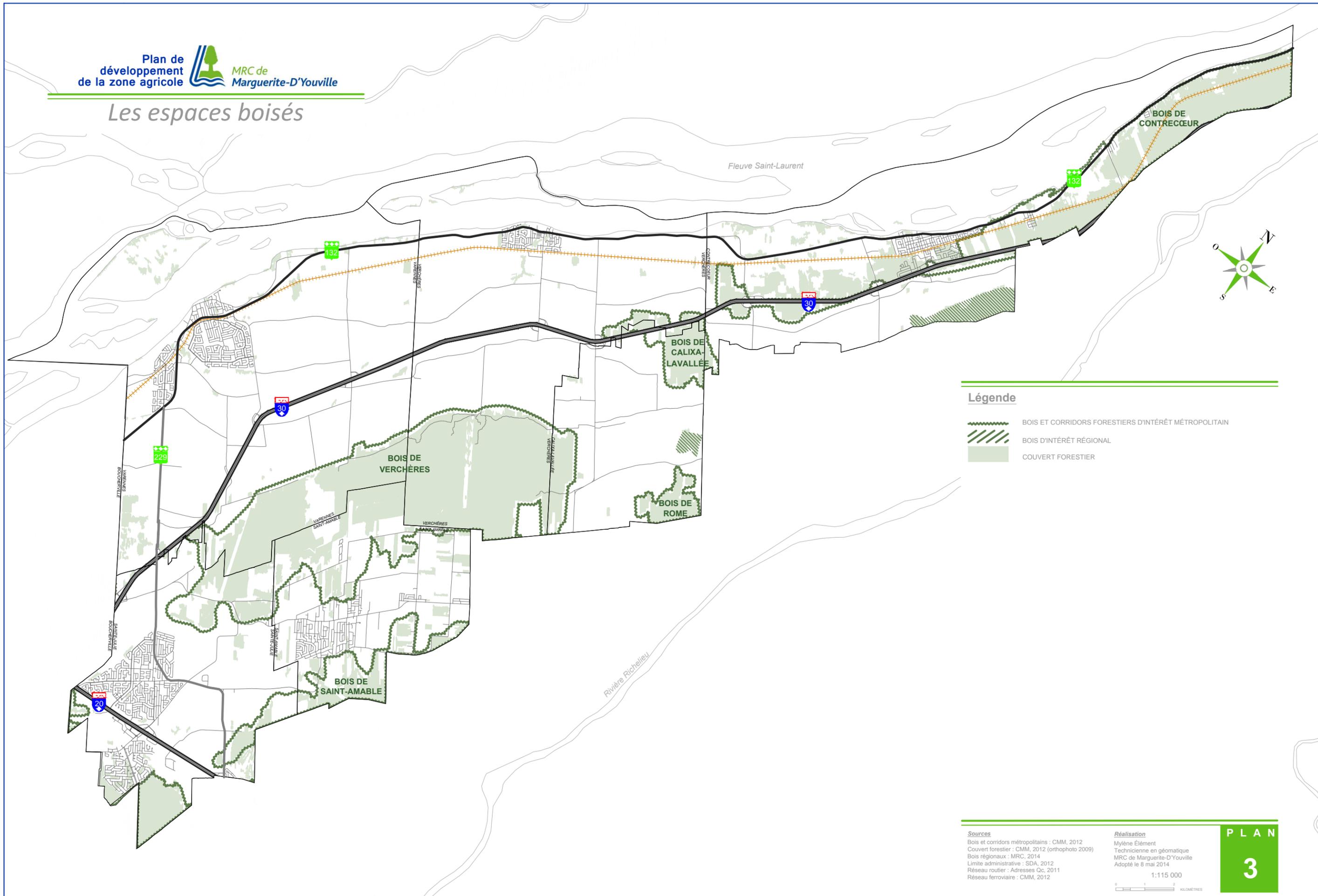
**Sources**  
 Productions animales et végétales : CMM et MAPAQ, nov. 2012  
 Couvert forestier : CMM, 2012 (orthophoto 2009)  
 Limite administrative : SDA, 2012  
 Réseau routier : Adresses Qc, 2011  
 Réseau ferroviaire : CMM, 2012

**Réalisation**  
 Mylène Élément  
 Technicienne en géomatique  
 MRC de Marguerite-D'Youville  
 Adopté le 8 mai 2014

1:115 000



# Les espaces boisés



### Légende

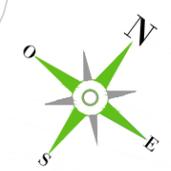
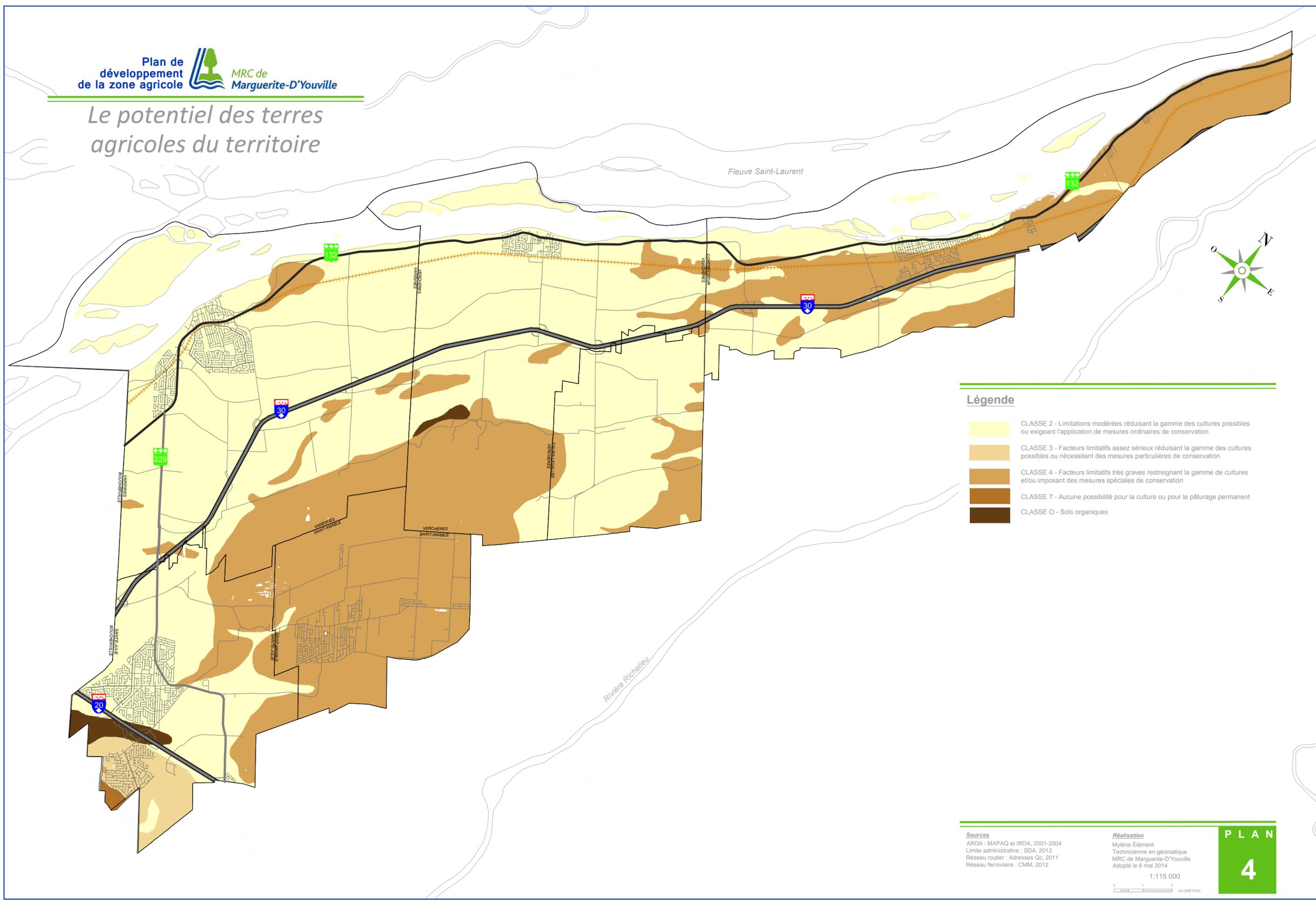
-  BOIS ET CORRIDORS FORESTIERS D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN
-  BOIS D'INTÉRÊT RÉGIONAL
-  COUVERT FORESTIER

**Sources**  
 Bois et corridors métropolitains : CMM, 2012  
 Couvert forestier : CMM, 2012 (orthophoto 2009)  
 Bois régionaux : MRC, 2014  
 Limite administrative : SDA, 2012  
 Réseau routier : Adresses Qc, 2011  
 Réseau ferroviaire : CMM, 2012

**Réalisation**  
 Mylène Élément  
 Technicienne en géomatique  
 MRC de Marguerite-D'Youville  
 Adopté le 8 mai 2014

1:115 000  


# Le potentiel des terres agricoles du territoire

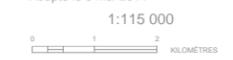


### Légende

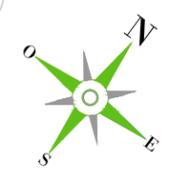
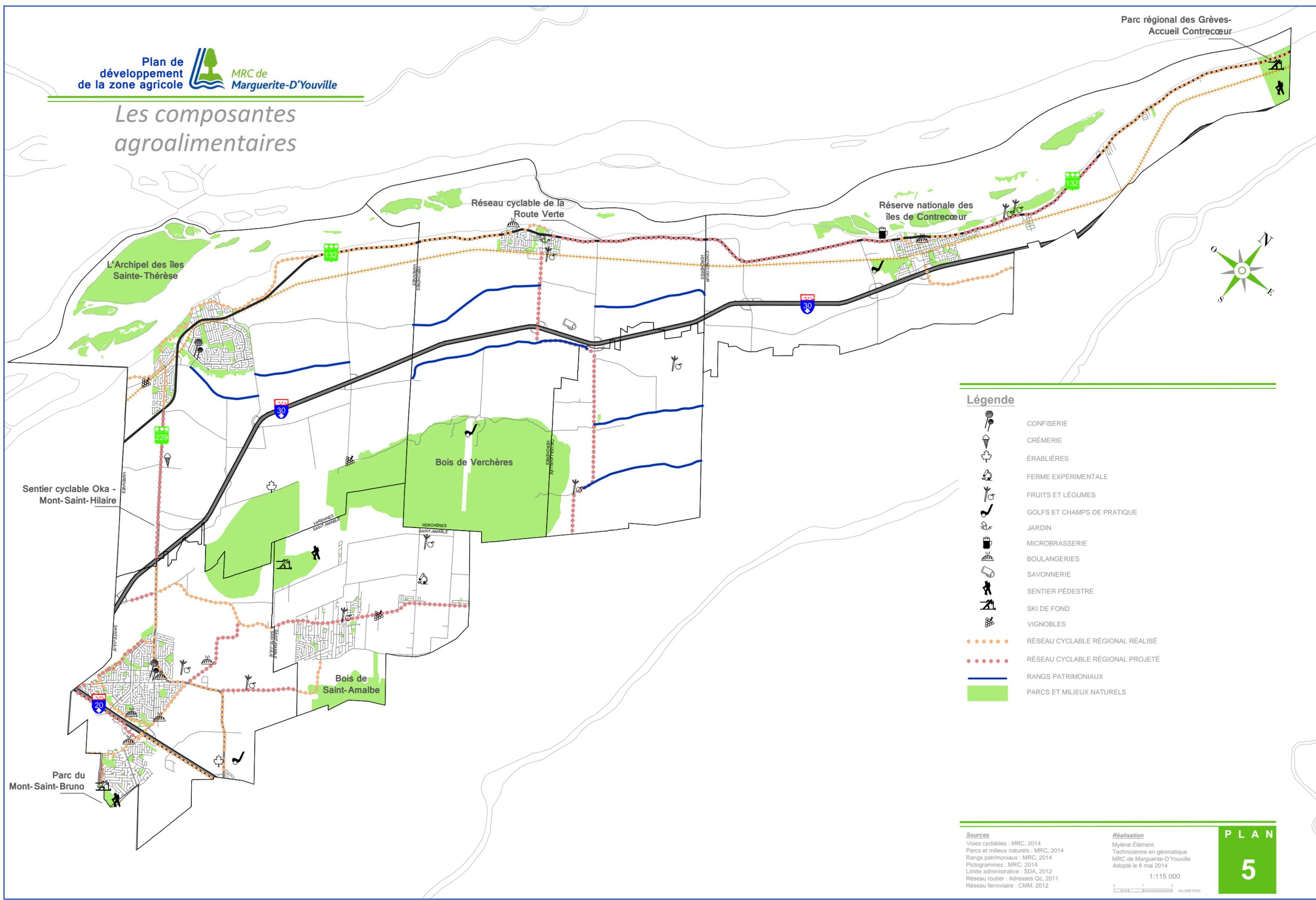
- CLASSE 2 - Limitations modérées réduisant la gamme des cultures possibles ou exigeant l'application de mesures ordinaires de conservation
- CLASSE 3 - Facteurs limitatifs assez sérieux réduisant la gamme des cultures possibles ou nécessitant des mesures particulières de conservation
- CLASSE 4 - Facteurs limitatifs très graves restreignant la gamme de cultures et/ou imposant des mesures spéciales de conservation
- CLASSE 7 - Aucune possibilité pour la culture ou pour le pâturage permanent
- CLASSE O - Sols organiques

**Sources**  
 ARDA - MAPAQ et IRDA, 2001-2004  
 Limite administrative : SDA, 2012  
 Réseau routier : Adresses Qc, 2011  
 Réseau ferroviaire : CMM, 2012

**Réalisation**  
 Mylène Élément  
 Technicienne en géomatique  
 MRC de Marguerite-D'Youville  
 Adopté le 8 mai 2014



# Les composantes agroalimentaires



### Légende

- CONFISERIE
- CRÈMERIE
- ÉRABLIÈRES
- FERME EXPÉRIMENTALE
- FRUITS ET LÉGUMES
- GOLFS ET CHAMPS DE PRATIQUE
- JARDIN
- MICROBRASSERIE
- BOULANGERIES
- SAVONNERIE
- SENTIER PÉDESTRE
- SKI DE FOND
- VIGNOBLES
- RÉSEAU CYCLABLE RÉGIONAL RÉALISÉ
- RÉSEAU CYCLABLE RÉGIONAL PROJÉTÉ
- RANGS PATRIMONIAUX
- PARCS ET MILIEUX NATURELS

### Sources

Voies cyclables : MRC, 2014  
 Parcs et milieux naturels : MRC, 2014  
 Rangs patrimoniaux : MRC, 2014  
 Pictogrammes : MRC, 2014  
 Limite administrative : SDA, 2012  
 Réseau routier : Adresses Qc, 2011  
 Réseau ferroviaire : CMM, 2012

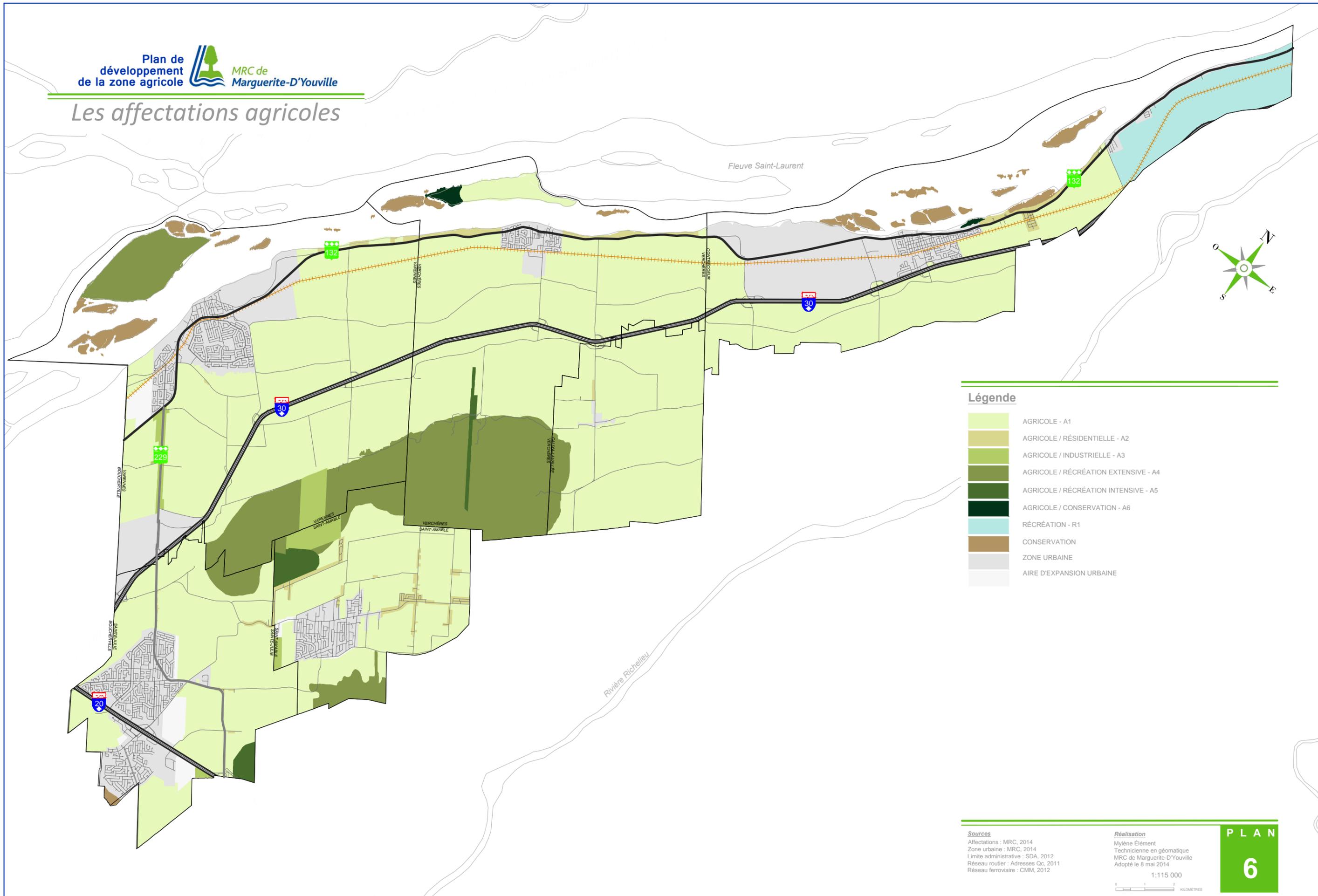
### Réalisation

Myliène Élément  
 Technicienne en géomatique  
 MRC de Marguerite-D'Youville  
 Adopté le 8 mai 2014

1:115 000



# Les affectations agricoles



### Légende

- AGRICOLE - A1
- AGRICOLE / RÉSIDENTIELLE - A2
- AGRICOLE / INDUSTRIELLE - A3
- AGRICOLE / RÉCRÉATION EXTENSIVE - A4
- AGRICOLE / RÉCRÉATION INTENSIVE - A5
- AGRICOLE / CONSERVATION - A6
- RÉCRÉATION - R1
- CONSERVATION
- ZONE URBAINE
- AIRE D'EXPANSION URBAINE

#### Sources

Affectations : MRC, 2014  
 Zone urbaine : MRC, 2014  
 Limite administrative : SDA, 2012  
 Réseau routier : Adresses Qc, 2011  
 Réseau ferroviaire : CMM, 2012

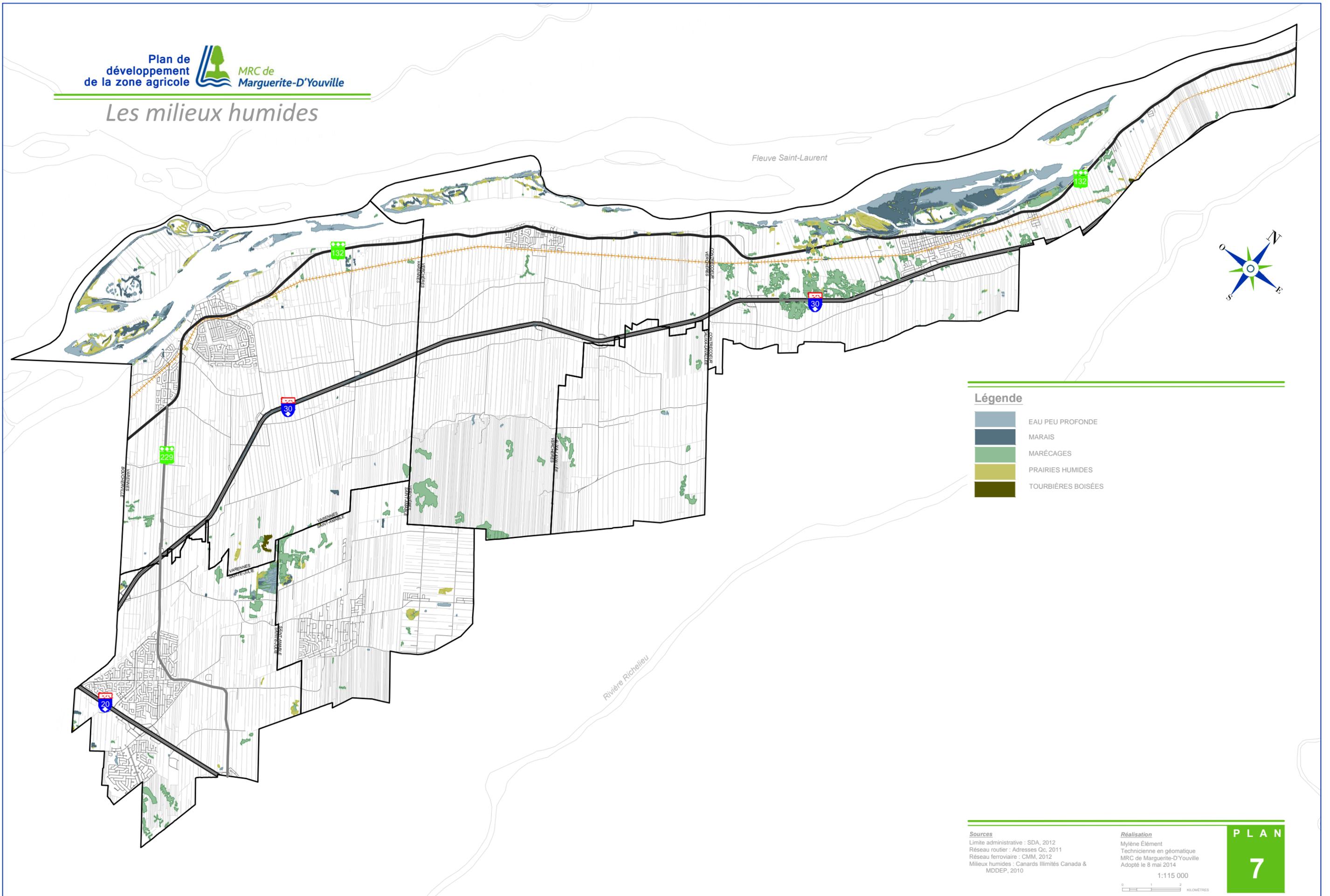
#### Réalisation

Myliène Élément  
 Technicienne en géomatique  
 MRC de Marguerite-D'Youville  
 Adopté le 8 mai 2014

1:115 000



## Les milieux humides



### Légende

	EAU PEU PROFONDE
	MARAIS
	MARÉCAGES
	PRAIRIES HUMIDES
	TOURBIÈRES BOISÉES

### Sources

Limite administrative : SDA, 2012  
Réseau routier : Adresses Qc, 2011  
Réseau ferroviaire : CMM, 2012  
Milieux humides : Canards Illimités Canada & MDDEP, 2010

### Réalisation

Myliène Élément  
Technicienne en géomatique  
MRC de Marguerite-D'Youville  
Adopté le 8 mai 2014

1:115 000

0 1 2 KILOMÈTRES







## **MRC de Marguerite-D'Youville**

609, route Marie-Victorin  
Verchères (Québec) J0L 2R0

Téléphone : 450 583-3301  
Télécopieur : 450 583-3592

Courriel : [infomrc@margueritedyouville.ca](mailto:infomrc@margueritedyouville.ca)  
Site Internet : [www.margueritedyouville.ca](http://www.margueritedyouville.ca)

